

# HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU





JE M'EN RAPPORTÉ  
A TOUT LE MONDE.

---

T A B L E.

<i>Torts des Parlemens</i>	page 1
<i>Torts du Public.</i>	30
<i>Je ferois ce que je prêche, si j'étois Magistrat.</i>	55.
<i>Pensez-y bien, Messieurs les Oppo- sants.</i>	67
<i>Inconvénients des nouvelles Loix.</i>	
<i>Premier moyen.</i>	103.
<i>Deuxième moyen.</i>	109.
	116.



ВЪДЪВЪДЪНЯ  
А ТОУТ Е МОНДЪ

---

T A B L E

1	Тоути въ Тунис
30	Тоути въ Тунис
75	Лесици съ дървата въ гори
22	Лесици
100	Пука-я дърв. въ гори
50	Лесици
100	Лесици съ дървата въ гори
100	Лесици

JE M'EN RAPPORTÉ  
A TOUT LE MONDE,

*ou*

RÉFLEXIONS

*IMPARTIALES*

SUR LES AFFAIRES ACTUELLES.



A LONDRES.

---

1788

ЭТ МЕН ЯАПОРЯ  
ЭДИОМ ЭЛЯ ТЮТ А  
— ро —

ЭДИОКЭЛЯ  
ЭДИАКИАЧМ  
SUR LES MATERIAUX ACTUUELS

ЭДИОДОЛ

283



## JE M'EN RAPPORTÉE A TOUT LE MONDE.

---

À LA rumeur , qui se fait entendre dans plusieurs parties de la France , j'ai peine à reconnoître ce brillant royaume , berceau dans tous les temps de la gaieté & du plaisir. Quelle est donc la cause de ce changement subit , qui s'est opéré dans le caractère national ?

On parle de tyrannie : & je vois tout ce qui m'entoure , libre.

Des bruits sourds semblent inspirer des alarmes aux propriétaires. Cependant je ne connois personne qui ait lieu de se plaindre , qu'on ait attenté à ses propriétés.

A

2 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

Je remarque même que nous jouissons d'une sûreté plus complète que jamais. Les lettres-de-cachet sont devenues très-rares. S'il en émane encore quelques-unes du trône, elles ne sont plus accompagnées de ces actes ténébreux de violence, qui arrachoient jadis les citoyens de la société, sans laisser aucun indice de ce qu'ils étoient devenus. Quand, de temps à autre, l'autorité se décide à punir, ce n'est plus qu'avec douceur. Elle s'annonce publiquement. On est plein d'égards & d'attention pour ceux-même, contre lesquels elle se croit forcée de sévir.

Où donc est le tyran?

Tout est-il perdu, parce qu'on introduit dans les Parlemens une réforme désiré depuis long-temps. Hé Messieurs ! songez que cette réforme vous est utile, que c'est pour votre bien qu'on la fait : pourquoi donc influe-t-elle sur votre bonne humeur?

Mais je vois que vous avez besoin d'être convaincus plus en détails. Je vais vous prouver, que le mal n'est pas, à beaucoup près, aussi grand que vous nous le figurez ; que vos Magistrats ont

*Je m'en rapporte à tout le Monde.* 3

tort, que vous avez tort vous-même ;  
& qu'au bout du compte, il y a remede à tout.

### *Torts des Parlemens.*

Les temps désastreux de Charles VI, l'époque horrible de la Ligue, les troubles de la Fronde, prouvent que nos Parlemens n'ont pas toujours été exempts de reproche. Il n'existe pas de Corps, qui n'ait fait des fautes. Il seroit injuste, sans doute, d'imputer aux Magistrats actuels les erreurs de leurs ancêtres ; mais du moins devroient-elles leur servir à les garantir des mêmes écarts.

L'histoire nous atteste, que jamais les Parlemens ne se sont élevés contre le pouvoir suprême, sans que leurs entreprises aient entraîné les suites les plus funestes. Le peuple, habitué à les considérer comme ses soutiens, comme les organes des Loix, prend confiance dans tout ce qu'ils font : il les écoute comme ses oracles, & adopte aveuglément tous les exemples qu'ils lui donnent. Aussi toutes les fois qu'ils se sont égarés, s'est-il égaré avec eux ? Cet empire qu'ils ont

4 Je m'en rapporte à tout le Monde.  
sur les esprits , devroit les rendre très-  
circonspects sur leurs démarches.

L'essence d'un état monarchique est que la puissance souveraine ne réside que dans un seul homme : les siecles turbulens de la féodalité nous ont trop bien prouvé combien cette unité est essentielle pour le bonheur général.

S'il n'y a qu'un pouvoir dominant , fixé dans un seul chef , nul Corps dans l'Etat ne peut donc prétendre à la même suprématie : tout le monde y est sujet , chacun y doit l'obéissance , grands , comme petits , corps & individus.

Cependant il est intéressant qu'il y ait des personnages intégrés , à qui l'accès du trône soit frayé , pour éclairer le Monarque sur la situation de ses sujets , & sur les pieges qu'on peut tendre à sa religion. Cette commission honorable semble être attirée depuis plusieurs siecles aux Parlemens.

Si dans cette partie si précieuse de leur ministere , ils s'étoient concentrés dans des bornes convenables , leur conduite leur auroit mérité l'apologie de la Nation avec sa reconnoissance. Mais ils ont trop souvent franchi les limites

de la modération &c du vrai zèle. Ils ne se sont pas contentés de faire des remontrances, mais ils ont rejetté des loix, ils en ont de leur autorité interdit l'exécution.

Un Corps, qui prétend pouvoir annuler les volontés du Souverain, passe bientôt du droit de défendre à celui d'ordonner; l'ambition cherchant toujours à étendre ses entreprises. On en a vu des exemples de la part des Parlemens qui, dans des temps critiques, se font érigés en législateurs, disposant de la soumission des peuples, ordonnant des levées d'impôts, de troupes, &c. &c.

Ainsi, si dans le délire de leur effervescence on laissoit un cours libre à leur audace, on verroit bientôt s'élever deux autorités en France, dont le choc perpétuel, au lieu de faire le bien de la Nation, ne serviroit qu'à entretenir la défiance & le désordre.

Les Parlemens ne cessent de protester qu'ils n'entendent pas usurper l'autorité suprême. Mais n'est-ce pas l'usurper, en prétendant que le Prince ne peut rien sans eux? N'est-ce pas l'usurper, de défendre ce qu'il ordonne? Ils ont beau

## 6 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

tergiverser sur les mots, c'est aux choses, c'est à l'effet de leurs prétentions qu'il faut s'attacher.

On ne peut pas même attribuer leurs écarts à des vues de véritable patriotisme. Leurs plus grandes querelles ont toujours eu pour objet leur intérêt personnel, leurs prérogatives. Le malheur des Peuples ne les a jamais autant échauffés, que la moindre atteinte portée à leurs priviléges. Passez en revue tous les efforts qu'ils ont donnés à leur prétendu zèle dans tous les temps, vous y remarquerez toujours plus d'égoïsme que d'attachement à la cause publique.

Suivez-les dans les époques les plus récentes, vous retrouverez encore en eux le même esprit, les mêmes principes.

Dès que M. de Turgot s'est déclaré le protecteur de cette classe de citoyens, qui est la plus nombreuse de l'Etat, qui contribue le plus à sa prospérité, par ses bras, ses tributs, & qui, par cette raison, a le plus de droit à l'appui du Gouvernement, aussitôt les Parlemens se sont déchaînés contre lui, & ils n'ont cessé de s'agiter qu'après avoir consumé sa disgrâce.

Ils ont été sans contredit louables de faire connoître au Roi les désastres qu'auroient entraînés pour la Nation les inconveniens dangereux de l'Edit du Timbre. Mais devoient-ils ranger dans la même classe celui de l'Impôt Territorial, qui étoit la plus juste & la plus sage des loix, que le génie fiscal eût encore imaginées? Elle rétablissoit une répartition proportionnelle entre les contribuables, trop long-temps violée par l'intrigue. Les grands propriétaires, qui jusqu'alors n'avoient presque rien payé, auroient été cottiés au *prorata* de leurs possessions. Non-seulement la masse de l'impôt se feroit doublée, mais les petits propriétaires, aujourd'hui excédés de vingt-mes, auroient éprouvé une diminution desirable.

Le seul motif que le Parlement de Paris ait articulé contre cette Loi, a été de dire, que le Noble se trouveroit comme chassé de son habitation, si elle devenoit sujette à être imposée.

Est-ce bien des Magistrats citoyens qui ont osé tenir ce langage? Pourquoi donc les Nobles ne paieroient-ils pas pour leurs habitations, comme les rotu-

8 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

riens ? Ils se font honneur d'être les premiers soutiens de l'Etat ; ils ont les premiers droits aux graces , à la faveur du Prince ; les principales dignités , les postes les plus lucratifs , leur sont dévolus ; & ils refuseroient de contribuer aux charges de la Patrie , ( dont ils tirent tant d'avantages ; ) pour leurs maisons , qui toutes immenses qu'elles soient , à raison de leurs dépendances , n'auroient jamais pu être imposées au-delà du double de la maison la plus considérable de la Paroisse ? Tandis que le roturier , qui ne tire aucun bénéfice du Gouvernement , & qui ne vit que du produit de ses sueurs , acquite le même impôt , sans se plaindre.

Graves dépositaires des loix ! Vous qui devez peser dans la balance de l'impartialité , les droits de chaque citoyen , comment avez vous pu vous opposer à un Edit aussi bien vu , sur le seul prétexte d'y soustraire un ordre distingué , que la raison & le droit commun devoient y assujettir ? N'étoit-ce pas insulter cet ordre , en lui supposant ce vil intérêt , dont vous faisiez la base de vos remontrances ? Au lieu de le servir , ne le dés-

*Je m'en rapporte à tout le Monde. 9*

honoriez-vous pas aux yeux de la Nation & du Prince ?

Le blâme de votre assertion est retombé sur vous-même. On a rendu justice à l'esprit généreux de la Noblesse, & on vous a soupçonnés de ne vous débattre que pour votre propre compte. Vous jouissez des prérogatives des Nobles, vous êtes la plupart des riches propriétaires ; mais comme vous êtes devenus redoutables par vos Charges, on ne vous fait payer de vingtièmes que ce que vous voulez bien payer. Les Intendans vous craignent ; les Receveurs des vingtièmes n'oseroient lutter contre vous ; on vous ménage. Il est connu que, sans être francs, vous savez vous affranchir. C'est donc pour vous maintenir dans vos usurpations, que vous avez résisté à une nouvelle répartition, qui, réglée par les Assemblées Provinciales, ne vous auroit pas plus épargnés que les autres. Les peuples que vous vous vantez de protéger, ont-ils à se louer de votre protection, dans une circonstance où, pour vous exempter d'un tribut légitime, vous leur en laissez seuls supporter le fardeau ? Vous

10 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

ne songez point que ce que vous ne payez pas , il faut que le Roi le retrouve sur ses autres sujets.

Ce rafinement égoïste , qui vous dirige , n'éclate-t-il pas en toutes occasions ?

Vous avez vu d'un œil sec , pendant près d'un siecle , disparaître de la société des milliers de citoyens , sur des lettres-de-cachet , sans que vous ayez jamais fait aucune démarche pour les revendiquer. Plusieurs sont morts dans l'horreur de leurs chaînes. D'autres ont langui pendant un grand nombre d'années dans des prisons mal faines , privés de toute communication au-dehors , & en proie dans leurs cachots à des besoins sans nombre.

Deux de vos Confreres sont enlevés: aussi-tôt vos cris retentissent par-tout. A vous croire , la France est abymée , parce que deux Magistrats sont exilés. Mais ces Magistrats jouissent au moins d'un air libre ; leur ordinaire ne se refusent pas de la mesquinerie d'un Gouverneur avare. Ils sont maîtres de se promener dans l'enceinte de la ville ou du château où ils sont relégués. Ils peu-

vent s'y procurer les aifances de la vie, des bibliotheques, la société des habitans; ils font donc infiniment moins à plaindre que ces infortunés, que vous avez laissé traîner à la Bastille ou dans d'autres prisons. Cependant, eux seuls ont réveillé votre zèle: pour l'exciter, il faut donc toujours qu'on vous fourniſſe des motifs personnels.

Quel a été le résultat de cette mémorale Séance royale, qui sembloit devoir faire l'époque d'une gloire nouvelle pour vous? D'autres en auroient profité pour gagner la confiance du Roi, afin de l'engager à revenir souvent parmi vous. Il ne s'agissoit que de tempérer un peu la chaleur de vos esprits, de montrer une franchise respectueuse, de la modération, & sur-tout de la raifon. On ne doit jamais oublier les égards qu'on doit à son maître.

Mais à peine êtes-vous honorés de sa présence, que vous vous abandonnez à des déclamations contre ses Ministres présens, auxquels il donne sa confiance. En exhalant ainsi le venin de la haine ou de l'envie, n'étoit-ce pas manquer à Sa Majesté? N'étoit-ce pas

12 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

afficher de l'animosité dans des hommes , qui doivent toujours avoir le sang-froid de la prudence.

Après avoir consumé dix heures entières à vous livrer à votre ressenti-  
ment , le Roi voyant que tous ceux  
qu'il avoit entendus , opinoient pour  
l'enregistrement de l'Edit d'emprunt  
qu'il avoit apporté , le fait enregistrer.  
Mais comme il avoit négligé de recueil-  
lier quelques suffrages qui manquoient  
encore sur la totalité , vous en concluez  
aussi-tôt , que ce qui vient de se passer  
est nul , & vous avez la foibleffe d'en  
consigner la protestation dans vos re-  
gistros.

Vous prétendiez donc que le Monar-  
que devoit , en fait de législation , se  
mettre à votre unisson ? Que l'opinion  
de plus ou moins d'un d'entre vous ,  
devoit décider du sort de ses loix ? Dans  
ce cas , il ne seroit qu'un simulacre de  
législateur , c'est vous qui seriez les lé-  
gislateurs effectifs.

Mais consultez vos propres archives ,  
& voyez quel est celui qui a jus-  
qu'à présent imposé la Loi ? si c'est  
le Prince qui vous a forcés à l'obéis-

sance, ou si c'est vous qui l'y avez réduit? Si nos Rois ont été les maîtres pendant douze à treize siecles, vous pied-il de viser aujourd'hui à retrécir leur puissance?

Vous rappelez à tous propos notre constitution: mais qu'entendez-vous par ce mot? Voulez-vous désigner le passé, les usages, la possession? Ce qui tient à nos mœurs, à notre régime? Dans ce cas, attachez-vous à l'histoire qui vous retrace tous les événemens de la monarchie depuis sa fondation. Vous y vérifieriez que les Français se sont toujours plu à être fideles & soumis à leurs Rois; que l'autorité souveraine de ceux-ci a toujours été indépendante & sans partage; qu'elle a existé avant qu'il y eût des Parlemens, & qu'elle a quelquefois corrigé les Parlemens, quand ils se sont écartés de leur devoir. Vous pouvez donc citer ce qui vous arrive dans ce moment, non comme un renversement, mais bien comme une suite de notre constitution.

Au fond, quand on conteste, on est toujours réputé avoir un but, un intérêt quelconque; mais je n'en découvre

14 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

aucun dans votre minutieuse protestation contre la Séance royale. Tous les honnêtes gens en ont gémi avec moi. On auroit dit que vous ne tendiez qu'à vous priver de la confiance que le Roi venoit de vous montrer ; qu'à le choquer , parce qu'il osoit se regarder au-dessus d'un Conseiller au Parlement ; qu'à faire naître dans l'esprit du public des impressions défavorables sur sa royale démarche. Vous ne formiez aucune objection contre son Edit : pourquoi donc incidenter sur la forme ? Il y avoit de la petitesse de Palais dans votre débat ; doit-on recourir à ces misères , avec un Souverain !

Le Roi ne cesse de prouver qu'il ne cherche qu'à se rapprocher de ses peuples. Déjà il avoit réuni des Notables pour les consulter sur les moyens de réparer les plaies de l'Etat. Déjà il avoit établi des Assemblées Provinciales , pour répartir avec plus de justice les impôts entre les contribuables , & pour lui faire connoître toutes les possibilités d'améliorer le sort de ses sujets. Ces préliminaires avoient , dès leur principe , fait naître l'espérance , qu'il ne tarderoit pas à convoquer la Nation en corps :

il a fini par le promettre très-positive-  
ment. Il auroit peut-être devancé nos  
vœux ; mais il a été arrêté dans les siens  
propres, pour un motif aussi rare qu'es-  
timable dans un Prince.

Il fait que toutes les fois que les  
Etats-Généraux ont été appellés, la  
fougue des esprits, leurs querelles sur  
le cérémonial ou la préséance, leur di-  
vision d'opinions & d'intérêts, ont pres-  
que toujours rendu leurs assemblées  
inutiles. Au lieu de remédier aux abus,  
ou de diminuer les embarras, leur con-  
fusion ne servoit qu'à les augmenter.

Il veut prévenir cet inconvénient : il  
cherche à établir une balance égale  
entre les différens Ordres, à couper  
racine à toutes ces prétentions d'étiquette,  
qui absorbent un temps précieux en  
frivolités, en nuisant au fond des affaires.

Il est jaloux de se montrer aux Dé-  
putés, non-seulement comme un bon  
pere qui est bien-aise d'avoir leurs avis  
sur la direction de sa famille, mais  
comme un Prince, qui, sans cesse oc-  
cupé du bonheur de ses sujets, peut  
déjà leur prouver les succès de ses soins  
paternels. Il a introduit la plus rigou-  
reufe économie dans toutes les parties

16 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

de l'administration; mais cette économie ne produira un effet sensible qu'avec le temps. Il espere que dans quatre ans il pourra en attester les avantages.

Alors les Etats voyant une partie de leurs désirs réalisée d'avance, prendront plus de confiance aux opérations ministérielles. N'ayant plus à se perdre dans un cahos d'incertitudes, trouvant au contraire un point fixe d'où ils pourront partir, leurs délibérations en deviendront moins bruyantes, plus utiles, plus propres à exciter leur zèle pour consolider le bien commun. Telle est la cause qui lui a fait différer encore quelque temps la convocation des Etats.

Les Parlemens semblent encore avoir aspiré à lui enlever le mérite de cette intention bienfaisante. Ils n'ont cessé de lui demander les Etats-Généraux, comme si leur réunion étoit un objet contraire à ses vues. Ils ont cherché à s'approprier l'idée de rendre à la Nation ses anciens droits, comme si elle n'étoit pas due au Roi lui-même, quand ils

---

(1) Depuis que ces réflexions sont sous presse, il a paru un Arrêt du Conseil qui fixe la tenue des Etats-Généraux au premier Mai prochain.

l'ont

l'ont vu bien décidé à effectuer sa promesse ; mais dans un délai déterminé seulement, ils l'ont pressé d'en accélérer l'époque ; le réduisant ainsi à les refuser, pour avoir, ce semble, un prétexte de répandre des nuages sur sa remise, & de refroidir, pour lui, l'amour de ses sujets.

Le Roi a établi ces Assemblées Provinciales, qui attestent sa tendresse pour ses sujets. La Nation prouve combien elle en est reconnaissante, par les vœux unanimes qu'elle forme pour leur durée. Avant de donner la dernière main à leur constitution, il a voulu en faire l'essai, instruit par l'expérience que les meilleures institutions dégénèrent souvent en abus, faute d'avoir été assez méditées.

Cet établissement reçu avec applaudissement de toutes les Provinces, a été enregistré, sans difficulté, par douze Parlemens. Celui de Bordeaux y a seul trouvé des motifs de s'ombrager. Avant de l'adopter pour son ressort, il veut en connoître le régime définitif, qui n'est pas encore arrêté.

Si le Roi avoit entendu lui donner, dès-à-présent, une existence consolidée,

18 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

il eût été de la prudence des Magistrats de le supplier d'en faire auparavant l'épreuve ; mais le Parlement de Bordeaux prend tout le contre-pied ; il veut que le définitif précede le provisoire. N'est-ce pas là une pure envie de fronder l'autorité ?

Si la forme provisionnelle, donnée aux Assemblées Provinciales, ne présente aucun inconvénient, pourquoi n'y pas souscrire ? Si leur régime final en laisse à craindre, n'aura-t-il pas alors tout le temps d'en faire observer les défantages ?

Cependant, ses prétextes, si frivoles en eux-mêmes, lui ont fait défendre ces Assemblées dans son ressort, contre la loi formelle du Prince qui les convoquait. Bientôt quelques autres Parlements, qui les avoient d'abord approuvées, ont réuni leurs protestations aux siennes ; ainsi rien n'est stable dans leurs principes. Il y a lieu de croire qu'il y a encore dans cette inconséquence une teinte de personnalité. Ils appréhendent qu'une partie du pouvoir des Etats Provinciaux, ne se forme sur les débris du leur. Voilà ce qui a fait succéder

leur ton récalcitrant à leur première docilité.

En attendant, les peuples flottent entre deux autorités, l'une impérative, l'autre prohibitive. A laquelle obéiront-ils? Leur cœur panche pour celle qui les a toujours trouvés soumis. On tente d'obstruer leur raison par des sophismes captieux, pour leur faire révéler l'autre. Les novateurs n'ont fait dans tous les temps que du mal.

A tant de torts des Parlemens, peut-on s'empêcher de joindre l'indiscrétion qu'ils ont commise, en donnant de la publicité à leurs remontrances, à ces arrêtés si multipliés, où sous un entortillage illusoire, ils narguent l'autorité, en feignant de lui rendre hommage? S'ils n'avoient voulu qu'éclairer le Roi, ils se seroient contentés de les lui adresser à lui-même; mais ils n'ont pas plutôt pris un parti, qu'aussitôt leur résultat court les rues, manuscrit ou imprimé.

Peut-on supposer des vues droites & pacifiques à des Magistrats, qui affectionnent de répandre parmi leurs concitoyens, que les Loix ont perdu leur empire, parce qu'on veut tempérer la

20 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

pétulance de leurs dépositaires ? Que la volonté arbitraire est devenue l'unique base du Gouvernement ? Que le despotisme menace également les propriétés & la liberté individuelle ?

Le bourgeois peu instruit, ou trop occupé, qui ne lit rien, règle ses craintes ou ses espérances sur ce qu'il entend. On l'allarme sur sa fureté, & il tremble. On semble lui dire : Citoyen qui craignez d'être asservi sous le joug de la tyrannie, hâitez-vous de recourir aux armes, si vous voulez vous y soustraire. Il ajoute foi à des hommes, qui auparavant, lui prêchoient la subordination ; il ne peut se persuader qu'ils l'induisent en erreur. Un esprit effrayé, à qui on ne laisse que des chaînes ou l'esclavage à entrevoir, ne réfléchit plus : il se croit en péril, il se roidit ; il voit qu'on se souleve, il fait comme les autres. Voilà le triste effet d'un zèle imprudent.

Mais, quel est ce Prince qu'on représente aux Peuples, comme prêt à les opprimer ? Quelle époque choisit-on pour répandre des nuages sur ses principes de justice ?

C'est le même Roi que ses détracteurs avoient surnommé le *juſte*, par acclamation. C'est le même qu'ils dépeignent, économe par goût; zélateur des bonnes mœurs, dont il donne l'exemple; aimant ses Sujets & respectant les Loix.

Qu'a-t-il donc fait pour nous faire renoncer tout-à-coup à la confiance que nous avoient inspiré ses vertus?

Il est, dit-on, entouré de Ministres, qui trahissent, qui vexent la Nation. Mais où est cette trahison? En quoi consistent ces vexations?

Est-ce dans l'intérêt affectueux que le Prince témoigne pour cette portion de ses Sujets, qui supporte la plus forte partie des charges de l'Etat, & dont il cherche aujourd'hui à bonifier le sort? Est-ce dans une répartition plus exacte qu'il tente d'introduire pour les tributs, en rendant la masse commune entre tous ceux qui sont contribuables de droit public, mais dont une partie avoit trouvé moyen de s'affranchir jusqu'à ce jour, par abus? Cette inégalité, qui favorissoit l'homme puissant ou accrédité aux dépens du foible, n'a-t-elle pas été citée depuis long-temps, comme un des plus

22 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

grands vices de notre constitution ? La détruire, n'est-ce pas un bien ? Ceux qui critiquent sa destruction, se montrent-ils de bons citoyens ?

Est-ce dans la suppression des corvées ? Songe-t-on combien il étoit dur pour les malheureux Cultivateurs & Mancœuvres, de s'arracher à leurs propres travaux, ou au repos dont ils avoient besoin dans leur intervalle, pour aller s'exténuer sur les chaussées, par une fatigue pénible, exposés à toutes les injures du temps, & sans la moindre rétribution ? Réfléchit-on, que par un système extravagant des Ingénieurs, les Communautés qui voyoient la route traverser leurs villages, au lieu d'être employées à la réparer à leurs portes, étoient toujours commandées pour aller travailler à deux, trois & quatre lieues ? A-t-on l'idée de tous les petits brigandages des Subdélégués, des Ingénieurs, des Conducteurs & Piqueurs, &c. Aujourd'hui les Corvéables bénissent le Légitiateur bienfaisant, qui les a débarrassés de toutes ces tyrannies. Ils payent ; mais ce qu'il leur en coûte, est infinité-  
ment au-dessous du tort que leur occa-

sionnoit leur déplacement. Les affranchis , les riches , les villes , dont les trois quarts & demi des Habitans étoient exempts , concourent à ce tribut avec eux. Ils y gagnent donc beaucoup , indépendamment des peines qu'ils ont de moins.

Est-ce dans le sacrifice que vient de faire notre Roi d'une partie du faste de sa Cour ? dans les bornes qu'il impose lui - même à sa générosité ? A - t - il eu d'autres vues , que celles d'alléger le poids des impôts à ses Peuples ?

Est-ce dans les réformes en tous genres dont il s'occupe ? Ne les étend - il pas sur tous les chaînons de l'administration publique ? Par-tout où il apperçoit des abus , il les corrige : par - tout il mitige la dépense : il proportionne au travail un salaire qui n'étoit ci-devant réglé que sur la faveur : il supprime tout ce qui ne tenoit qu'au luxe & à la prodigalité , laissant subsister tout ce qui est utile. Des Administrateurs , qui , voyant un état obéré , s'efforcent de le relever sans secoussé , en ramenant l'ordre dans toutes les parties , en bannissant les dissipations , en simplifiant les

24 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

objets de dépense, peuvent-ils être qualifiés des traîtres ? Un Prince qui voit que leurs opérations tendent au soulagement public, doit-il être blâmé de leur donner sa confiance ?

Est-ce dans la liberté de conscience & dans l'état civil, que le Roi a rendu à un million de ses sujets, qui en étoient privés depuis un siecle ?

Est-ce dans la correspondance qu'il cherche à établir entre lui & ses peuples ? Il les met à même de lui faire parvenir leurs doléances & leurs vœux par le canal des Assemblées Provinciales : il leur promet de convoquer les Etats-Généraux, toutes les fois que les circonstances l'exigeront : il proteste de ne lever aucun impôt sans le consentement de ces Etats ; il déclare que pour en demander, il prendra toujours pour règle la mesure des besoins, & qu'il n'en veut, ni d'arbitraires, ni d'indéfinis. Nous avons eu de très-bons Rois, des Ministres vertueux ; y en a-t-il eu qui se soient jamais expliqués avec plus de loyauté, & qui trouvant leur puissance établie sur une soumission, pour ainsi dire, passive de leurs sujets, aient renoncé, de leur

propre mouvement, à une partie de cette puissance absolue, pour rendre à la Nation des droits qu'elle sembloit avoir abandonnés, puisqu'elle ne les reclamoit pas?

Est-ce dans les comptes qu'on présente tous les ans des fonds publics, ou dans les conseils dont le Roi s'environne de tous côtés? Quand on ne veut qu'être impérieux, on ne pense pas à se rendre comptable à des sujets dont on se croit en droit de tout exiger. Celui qui met sa conduite en évidence, prétend à la reconnaissance ou à l'approbation de ceux qu'il instruit; mais pour y réussir, il faut donc qu'il projette de ne rien faire que pour leur avantage. Or, un Prince qui multiplie ses conseils, qui en fait un frein à ses Ministres, prouve qu'il ne veut rien que de juste; qu'il n'entend pas qu'on abuse de son nom pour commettre des abus.

Comment, sous un Souverain qui annonce des vues aussi paternelles, peut-on concevoir, &c sur-tout semer la défiance? tel est cependant notre Roi; il se peint lui-même dans ses actions & dans ses promesses: &c c'est lui que les

26 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

Parlemens n'ont cessé, depuis un an, de fatiguer par leurs querelles. Que pouvoient-ils desirer de lui, qu'il n'eût pré-médité ou exécuté d'avance?

Ils ont voulu enchaîner son autorité; qu'en est-il arrivé? On les a soupçonnés de chercher à se former un parti, pour se rendre eux-mêmes plus puissans. Leur imprudence avoit une teinte de sédition, que leurs écrits ne pouvoient que fomenter. Ils devoient s'attendre qu'à force de heurter la royauté, elle s'impatien-teroit; c'est l'effet ordinaire de l'incon-fédération, de se laisser prendre dans ses propres pieges.

Attaqués aujourd'hui dans leur con-fiance, les Parlemens osent encore compter sur eux-mêmes; ils prétendent maîtriser le pouvoir qui change leur constitution.

Comme on n'a voulu que tarir la source des maux qu'ils pouvoient occa-sionner, & non les anéantir, on s'est borné à diminuer leurs fonctions & leur ressort; ce qui entraînoit la suppression d'une partie de leurs membres.

Les jeunes Magistrats, ménacés de perdre une existence qui faisoit leur

gloire, & prévenus du coup qui devoit les frapper, ont essayé de le parer.

Ils ont senti que la Nation pourroit fort bien ne pas attacher d'importance à leur perte, en voyant qu'on lui conservoit les plus anciens de ses Magistrats, qui continueroient toujours de compofer, sous le nom de Parlemens, ces austères Compagnies, dont les services utiles ont mérité sa gratitude & son respect. Ils ont prévu qu'ils ne pourroient se maintenir en places, si la nouvelle formation, qui devoit entraîner leur chute, étoit acceptée par leurs anciens confreres : en conséquence, ils ont imaginé de les lier à leur sort par serment. Ils les ont fait jurer de ne pas se désunir d'avec eux, & de rejeter toutes loix qui pourroient altérer leur ancienne constitution.

Ce serment, arraché par surprise, a produit son effet, & n'est pas la moins blâmable des fautes des Parlemens. Ceux qui sont maintenus dans leurs fonctions, refusent de les reprendre, si on ne les leur fait partager avec tous leurs confreres. Leur résistance générale fait qu'il n'y a plus de tribunal supérieur en ac-

28 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

tivité. Les sieges inférieurs, plutôt par crainte des revenans, que par inclination, se sont joints à la ligue, & refusent de même de se soumettre aux nouvelles loix. La justice est interrompue presque par-tout. Comme elle est un besoin de premiere nécessité pour tout pays, où, avec une grande population, il regne un commerce très-étendu, on se flatte que sa cessation forcera le Prince de rendre à la magistrature son ancienne constitution.

Tout en se soutenant ainsi par eux-mêmes, ils ne négligent pas les moyens sourds d'exciter les esprits en leur faveur. Leurs partisans ont soin de publier par-tout, que le sort qu'ils éprouvent, avertit tous les corps, tous les ordres du royaume de ce qu'ils doivent attendre à leur tour de la tyrannie, qui ne ménage pas même les peres du peuple.

Déjà la séduction est opérée; la fermentation éclate par-tout où dominent les Parlementaires, la Noblesse, ce corps distingué, destiné spécialement à servir de rempart à la puissance royale, oublie dans quelques Provinces ce qu'elle doit au Prince, dont elle tient son luf-

tre , pour se déclarer en faveur de la robe qu'elle n'a jamais aimée.

Le Peuple qui doit recueillir le principal fruit des changemens opérés ; ce Peuple , aveugle sur les vrais intérêts , est entraîné par les calomnies dont il est obsédé. Il se mutine dans quelques villes. Il est , comme il l'a toujours été , le jouet des passions d'autrui , séditions sans principe , & s'armant sans savoir pourquoi.

Tels sont les préliminaires de l'effervescence que les Parlemens ont fait naître. Les uns couvrent du voile de la résignation , les soulevemens qu'ils ferment en secret. Les autres , dans leur chaleur , affichent ouvertement la révolte en bravant toutes les défenses du trône , & attisent eux - mêmes le feu qu'ils devroient éteindre. Ces égaremens diminuent beaucoup de l'estime qu'a-voit pour eux la partie de la Nation , qui les contemple de sang-froid , & qui ne regle pas ses jugemens sur l'intérêt ou l'animosité.

*Torts du Public.*

**Français**, quand serez-vous d'accord avec vous-mêmes ? Depuis des siecles vous plaignez le sort de l'infortuné qu'on réduit à abandonner ses foyers, sa famille, ses affaires, pour venir de cent ou cent cinquante lieues, solliciter son jugement, ou instruire ses Avocats & Procureurs.

Il y a long-temps que vous vous récriez contre l'énormité des dépens, que les Plaideurs supportent aux Parlemens.

Des exemples journaliers vous attestent, que le Magistrat le plus équitable, n'est pas à l'abri de l'erreur. Plusieurs innocens justifiés après leurs supplices ; d'autres, d'abord condamnés & déchargés ensuite par la révision de leurs procès, vous prouvent le danger d'une trop prompte exécution.

Il n'y a personne qui ne trouve absurde de voir un Plaideur astreint à parcourir à grands frais trois ou quatre degrés de Jurisdiction, avant de parvenir à une décision fixe de son sort.

Combien y a-t-il de temps qu'on rit sous-cape , à la vue de ces jeunes magistrats , qui n'ayant encore que du duvet au menton , courrent en chenille au Palais , après avoir passé la nuit dans les plaisirs , y braver le trône , régenter les Ministres , & s'ériger en réformateurs de la Nation , lorsqu'ils sont à peine capables de se conduire eux-mêmes.

Aujourd'hui qu'on rapproche le justiciable de son juge ; qu'on lui diminue les frais , l'ennui de l'attente , les dégrés de juridiction ; qu'on supprime les Magistrats , dont la jeunesse répandoit la défiance sur leurs décisions ; qu'enfin , ou suspend l'exécution des condamnés ; suspension humaine qui leur donnera le temps de faire connoître l'injustice de leur condamnation ; tous ces biens n'excitent que vos clamours. Ce que vous desiriez , comme fort avantageux , vous le trouvez nuisible. Vous attribuez au despotisme des loix accordées aux vœux de tous les honnêtes gens.

Si le Roi vous avoit appellés tous pour vous consulter , sur les réformes nécessaires dans l'administration de la justice , il n'y en a pas un seul d'entre

32 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

vous , qui n'eût opiné pour ce qu'il vient de faire ; & vous le blâmez ! Mais examinons de bonne-foi , ce qui peut vous donner de l'humeur.

Je ne parle pas ici aux individus personnellement intéressés dans les suppressions. Je gémis sur ceux qui perdent. Il n'est pas surprenant que dans leur infortune , ils considerent moins l'intérêt public que le leur propre. S'ils sont injustes , ce n'est que parce qu'ils sont à plaindre.

Mais je m'adresse à ceux d'entre vous qui étrangers à la robe , ne partagez la révolution actuelle que relativement au besoin , que nous avons tous , de trouver le sanctuaire de la justice ouvert à la réclamation de nos droits.

Or , loin de nous priver de cette ressource , on nous multiplie les tribunaux , on nous en facilite l'accès , on nous abrège les longueurs & les dépenses. Puisque la novation est entièrement à votre avantage , surquoidonc avez-vous à vous récrier ?

Les Magistrats supprimés vous font pitié , je le vois , c'est leur malheur qui vous attendrit , mais soyons justes.

Certainement

Certainement un Magistrat qui n'aurroit embrassé son état que dans la vue de s'enrichir par le produit des épices, ne seroit pas à regretter. Ce seroit une ame vénale, digne de mépris. Le vrai Magistrat se pique de désintéressement. En aspirant à monter sur les Fleurs de Lys, il n'a d'autre objet que celui de concourir à faire respecter les Loix, d'être un Citoyen utile, d'acquérir la considération honorable que procure la véritable vertu. L'avarice, la cupidité, sont loin de ses vues.

Ce Magistrat peut regretter sans doute de voir déformais ses bonnes intentions inutiles, puisqu'on le rémercie de ses services. Mais il n'est point malheureux. En le supprimant, on lui rembourse sa finance. Le Roi, dans ses principes d'équité, lui conserve les prérogatives publiques de sa Charge; lui laisse même la perspective de remplacer ses Confrères mourans: il est à l'abri du besoin puisqu'il est riche: il n'y a donc aucune larme à verser sur son sort.

L'amour de son état lui tient-il bien à cœur? qui l'empêche de se satisfaire? Il n'a qu'à prendre place dans un grand

34 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

Bailliage , en attendant que son tour arrive de rentrer au Parlement , dont il est démembré. Ces Bailliages ayant une fois pris vigueur , deviendront des compagnies respectables : tout ce qui caractérise l'essence d'un corps imposant , leur sera propre. Le grand nombre d'affaires , un ressort étendu , l'attribution au Souverain , les honneurs dont ils jouiront , ne pourront que flatter l'homme estimable , qui ambitionne de bien mériter de ses concitoyens.

Ainsi dans la haute Magistrature personne ne souffrira.

La Magistrature du second rang , bien loin de perdre à la nouvelle formation y gagne. Tous les Bailliages sont érigés en Présidiaux. On augmente leur pouvoir qu'on n'accroît jamais , sans leur donner un degré de vénération de plus aux yeux du public. Les Présidiaux , qui sont convertis en grands Bailliages , trouveront sur-tout des avantages précieux dans cette conversion , puisqu'ils jouiront à l'avenir du lustre des Cours souveraines.

Dans cette révolution désirée depuis si long-temps , les Juges seigneuriaux

seuls semblent décheoir de leur ancienne consistance , par l'option que les nouvelle Loix laissent aux plaideurs de les passer , pour s'adresser directement aux Bailliages Royaux : mais le public bénéficiera de leur perte.

Personne n'a été jusqu'à présent sans remarquer combien les Justices seigneuriales ont toujours présenté d'abus. Les Seigneurs ne confient jamais l'administration de la justice dans leurs terres qu'à des hommes , qui leur sont aveuglément dévoués , ou sur des recommandations , à des sujets , dont ils ne connoissent personnellement , ni les talents , ni la probité. Presque toujours ils chargent aussi ces Officiers de leurs affaires ; en sorte , qu'en cette double qualité , ils se trouvent très-souvent Juges & Parties de leurs justiciables.

Un autre inconvénient de ces Justices résulte , de ce que les Juges , pour ménager les dépenses à leurs Seigneurs , & pour s'épargner à eux-mêmes des corvées , laissent impunément commettre toute sorte de crimes. D'où il suit que dans les campagnes on ne jouit pas de la sûreté qu'on devroit y trouver. Les

36 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

mœurs , le bon ordre , la tranquillité publique , y sont violés impunément. Si les Judges se mêlent de la police , ce n'est que pour la partie dont ils retirent des émolumens , ou pour exercer leur despotisme sur quelques particuliers qui n'ont pas le courage de s'en plaindre.

La prévention accordée aux grands Bailliages & aux Présidiaux , sur les Justices des Seigneurs , est donc un droit qui ne peut qu'avoir une influence très-favorable sur l'ordre public.

Du reste , les Officiers Seigneuriaux ne sont privés d'aucun de leurs droits utiles. On leur réserve , à l'exclusion des Grands Bailliages & des Présidiaux , les appositions de Scellés , la Police , les Actes de Tutele , les Inventaires.

Il ne tiendra même qu'à eux de se maintenir dans l'exercice de la Justice criminelle & contentieuse ; l'une ne leur étant ôtée , que quand , par leur négligence , ils se laisseront prévenir par les Judges Royaux ; l'autre étant laissée au choix des Plaideurs. Qu'ils se piquent d'exactitude ; qu'ils inspirent la confiance par leur intégrité ; les Justiciaires ne seront sans doute pas jaloux d'échapper leur

Jurisdiction. Il y a mille gens, qui n'entendent des procès, que pour voir si on leur donnera droit ou tort. Quand un Juge éclairé a prononcé, on craint d'appeler de sa décision, parce que d'après sa réputation, on présume qu'elle sera suivie par-tout. Le vrai moyen de s'attacher les Justiciables, c'est d'être *juste*. Le mauvais Juge, l'homme vénal & décrié, verra donc seul diminuer la confiance publique & ses profits.

Je vois d'autres personnages dont la fortune souffrira davantage de la nouvelle formation. Leurs noms n'inspireront peut-être pas la commisération à tout le monde, parce que la plupart n'ont eux-mêmes jamais témoigné de pitié pour personne. On ne parvient à exciter leur zèle, qu'à prix d'argent. L'intérêt seul est leur bouffole, & cet intérêt est dans plusieurs, vil & ruineux. On pressent que j'entends parler des Greffiers, des Procureurs, des Huissiers.

Une inaction presque continue depuis environ dix-huit mois, leur a déjà fait beaucoup de tort. La suppression dont ils sont menacés à la suite de cette pre-

miere perte , ne peut que mettre le comble à leur infortune. Ils n'ont pas , comme les Magistrats , des patrimoines opulens , qui les mettent à l'abri de la misere. Leur existence n'étoit fondée que sur leur industrie. La plupart n'ont acheté leurs Charges , qu'à crédit. On leur remboursera bien leur finance ; mais certe finance retournera à leurs Créanciers , & il ne leur restera rien. Voilà donc des hommes vraiment malheureux : on oublie leurs torts , pour se livrer à la sensibilité , que leur position actuelle inspire.

Il est un autre classe de Citoyens plus révérée du Public , qui n'intéresse pas moins sur son sort. C'est l'ordre des Avocats. Ces hommes estimables sont utiles à tous égards. Ils répandent leurs lumieres dans le Sanctuaire de la Justice. C'est à force d'entendre leurs savantes discussions , que le Magistrat se pénètre des grands principes de la Jurisprudence. C'est par eux que les Parlemens sont parvenus à ce haut degré de réputation , dont ils jouissent. Les Arrêts des uns n'ont acquis tant de célébrité , que parce qu'ils ont été précédés des doctes plai-

doyers des autres. Les Avocats sont les flambeaux des Familles & de la Nation entiere. Le droit public & particulier semble leur avoir été confié en dépôt. L'homme d'Etat recoure à leurs conseils, comme l'homme privé : nécessaires à tout le monde, tout le monde les honore.

On pense bien que je ne prétends pas confondre avec ces Jurisconsultes utilement occupés, tous ces *Avocats sans cause*, qui, parce qu'ils ont acheté à l'Université, des Lettres de Licence, qui les autorisent à porter l'épaumide avec la robe de Palais, usurpent impudemment dans la Société, une qualité que leur ignorance avilit.

Je n'ai pas encore pu comprendre comment on permet à ces êtres imbéciles ou fâts, souvent mêmes reprochables dans leur conduite, d'osier se réclamer d'un Ordre qui ne tient sa considération que de ses services effectifs. L'homme oisif ou inépte, semble devoir en être exclu de droit. L'on sent que la tolérance contraire, peut entraîner beaucoup d'inconvénients.

Je n'entends pas dire non plus, que

40 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

tous les individus de l'Ordre aient des droits égaux à l'estime publique. Il en est de ces Corps, comme de tous les autres. Il y a du choix & une grande distinction à faire entre ses membres. Mais en général les Avocats en exercice sont respectés, parce que leurs principes sont purs. Leur discipline ne souffre aucune bassesse. Celui de leurs Confrères qui se livre à des manœuvres, ou à quelque foiblesse indigne d'un homme délicat, est rayé du Tableau, dès qu'on l'en soupçonne.

Les Avocats prétendent qu'on ne peut pas les forcer de parler. A cette prétention, on croiroit que leur existence est bien indépendante de leur travail ; mais il ne faut pas s'y tromper : les faits démentent presque toujours dans l'homme, les raisonnemens.

Si on ne peut pas faire parler les Avocats malgré eux, on peut les faire taire. C'est un triste contraste dans ce qu'ils qualifient la liberté de leur état. Mais on ne les réduit jamais au silence, sans tarir pour eux toutes les sources de la vie. Ils font profession de désintéressement, comme les Moines, en possédant d'immenses revenus, font pro-

fection de pauvreté. Ils ne poursuivent pas leurs Cliens pour leurs honoraires, comme le Procureur fait pour ses frais. Ils prêtent souvent leur ministere à des infortunés, qui n'ont pas le moyen de payer. Mais en gros, ils ne travaillent pas gratuitement. Ils vivent du produit de leurs Cabinets. Ils trouvent le dédommagement de leurs travaux dans la générosité des Plaideurs riches, qui sentent que le vrai moyen d'exciter le zèle, c'est de l'encourager par la récompense.

Nécessairement ils se ressentiront donc de la révolution opérée dans la haute Magistrature, car c'est principalement aux Parlemens que le plus grand nombre est attaché. Le ressort de ceux-ci étant diminué, l'occupation des Avocats diminuera dans la même proportion. Ce sont donc de nouveaux malheureux à joindre à ceux que j'ai déjà désignés.

Cependant, il ne faut pas croire que l'infortune accablera universellement tous les Avocats, Procureurs & autres suppôts des Parlemens. Plusieurs conservent la vogue de leurs Cabinets ou

42 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

leurs Charges. D'autres trouveront de l'emploi dans les Grands-Bailliages. Dans l'indécision où sont les affaires, on ne peut encore prévoir combien il en restera parmi eux sans ressource. Mais ils ne doivent pas craindre l'indigence. Le Gouvernement, la Nation elle-même, pourvoiront sans doute à leur sort.

Tel est le tableau des effets nécessaires qu'opéreront les nouvelles Loix. J'ai prouvé que la haute Magistrature, généralement opulente, ne perdra que du côté de l'amour-propre; que celle du second rang y trouve ses avantages. Il ne restera donc qu'un nombre modéré de victimes réellement souffrantes.

Mais il ne se fait jamais de changement considérable, sans qu'il y ait des particuliers qui s'en ressentent. Le Roi a fait des suppressions dans sa Maison, on y a applaudi: on n'a considéré que le bénéfice qui en résultoit pour le bien public, sans s'occuper, que fainement, des supprimés qui ont perdu leur bien avec leur état. On a fait dans toutes les branches du régime public, des réformes qui n'ont pas fait plus de sensation. Il en a été de même toutes

les fois qu'on a introduit des novations dans la discipline militaire, ou dans l'administration des finances.

Pourquoi les Parlementaires intéressent-ils plus aujourd'hui que tous les autres états? Seroit-ce parce qu'ils élèvent leurs voix plus haut, & qu'ils sont moins résignés que les autres citoyens à se dévouer au bien commun? Ce n'est certainement pas là un titre pour exciter l'attendrissement en leur faveur.

Ce qu'on a à peser, c'est si les nouvelles Loix sont avantageuses au public, ou non. L'affirmative est adoptée par tous ceux qui les examinent de sang-froid & sans passion. Il n'y a aucun citoyen, ayant quelque chose à perdre, qui puisse dire, je ne plaiderai pas. Avec le caractère le plus pacifique, on peut être entraîné au-delà de ses vues, par des circonstances imprévues. Or, une justice plus prompte, moins coûteuse, plus rapprochée du Plaideur, est certainement un bienfait pour tout le monde. Il y a dans le nouveau Code vingt autres dispositions qui ont toutes pour objets la sûreté & le bonheur communs. Quand vingt-quatre millions de citoyens

44 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

y bénéficient, sacrifiera-t-on leur avantage à trois ou quatre mille individus qu'elles gênent? Cela ne feroit ni politique, ni raisonnnable.

La tranquillité publique, l'intérêt de la Nation, la gloire du Souverain, étant liés à un événement, il faut lui laisser son cours. Que les ames sensibles votent des secours pour ceux qu'elles voient partir, qu'elles réclament pour eux la bienfaisance du Prince; cette démarche attesterá la bonté des cœurs Français. Le Monarque qui, dans les différentes calamités qui ont affligé le Royaume sous son regne, n'a cessé de tendre une main secourable à ses sujets, ne refusera certainement pas de déployer encore son cœur généreux.

*De la Cour Plénier.*

Les esprits les plus échauffés reconnoissent qu'il n'y a rien de plausible à objecter, ni contre l'Ordonnance sur sur l'administration de la justice, ni contre les Edits de suppression d'Offices aux Parlemens &c aux Tribunaux d'ex-

ception, ni enfin contre la Déclaration relative à l'Ordonnance criminelle. Aussi se bornent-ils à s'attacher à l'Edit qui rétablit la Cour Plénier. C'est de cette loi qu'ils partent pour crier au despotisme, pour menacer la Nation du joug de la tyrannie, & pour conclure que tout le reste est émané du même principe d'oppression.

Ne voyez-vous pas, disent-ils, qu'on n'a imaginé une Cour Plénier, que pour mettre les déprédateurs des finances à leur aise ? On s'est défit des Parlemens, parce qu'il étoit trop difficile de leur faire entendre raison sur les brigandages ministériels. Les impôts vont se cumuler arbitrairement ; les Provinces ne doivent plus compter sur leurs priviléges : hé, qui les défendroit ! Sera-ce les Courtisans qui composeront la Cour Plénier ? On fçait qu'ils sont dans la dépendance du Roi par les places qu'ils occupent. Oser se roidir contre ses volontés, contre ses Ministres, ce feroit risquer de perdre la faveur dont ils jouissent, avec leur honneur. Quand ils voudroient même défendre les Peuples, comment le feroient-

46 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

ils ? Ils ne sont pas instruits ; ils ne connoissent ni les droits particuliers des Provinces , ni leurs facultés locales. Il est donc certain que l'établissement d'une Cour Plénier sur les débris des Parlemens , détruit la dernière digue , qui pouvoit encore un peu contenir le pouvoir arbitraire.

Ces objections parsemées dans tous les Ecrits des Parlemens , & répandues avec adresse par leurs partisans , ont allarmé ceux qui se laissent subjuguer par le préjugé , sans rien approfondir par eux-mêmes.

Mais quoi ! la robe d'écarlatte auroit-elle donc feule le mérite d'inspirer le patriotisme ? Ne peut-on être vertueux , éclairé , sans avoir financé soixante ou quatre-vingt mille livres ? N'est-ce qu'au Palais que regnent le désintéressement , la franchise , la vérité ?

Ne donnons point , mes Compatriotes , dans cet excès emphatique de prévention. Ne cherchons pas à nous avilir , en dégradant l'élite de la Nation ; rendons plus de justice aux personnages respectables qui sont à la tête des premiers Ordres de l'Etat.

Le Français, naturellement léger dans la société, courtisan à la Cour, ambitieux quand il s'agit de son avancement, n'est plus le même en affaires, toutes les fois que l'honneur lui prescrit des devoirs.

Nos Militaires élevés dans la mollesse, s'endormant pendant la paix dans le sein de l'amour, énervés par le plaisir, semblent incapables de résister à la fatigue. Cependant, voyez-les dans un siège, dans une bataille, dans des marches longues &c pénibles ; ils bravent tout ; ils affrontent la mort avec la même impétuosité, qui les fait voler à leurs rendez-vous amoureux. Leur courage ne connaît ni crainte ni obstacle. L'honneur fut dans tous les siècles notre premier guide.

Les Grands, les Dignitaires, les Hommes distingués de tous rangs, qui sont appellés à la Cour Plénier, voyant qu'on leur confie le dépôt public, pourront-ils donc être soupçonnés de n'accepter ce dépôt honorable, que pour trahir bassement les Peuples.

Les Princes, les Ducs & Pairs, qui

48 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

tiennent par tant de liens à la puissance souveraine , n'ont-ils pas oublié tous ces liens , toutes les fois qu'ils se sont trouvés dans le cas de discuter les intérêts publics ? S'ils sont respectueux avec le Monarque , s'ils cherchent à lui plaire quand ils lui font la cour , vous les retrouvez au Parlement , graves , libres dans leurs sentimens , pesant dans une balance impartiale , la gloire & les volontés de ce même Monarque , avec les droits ou les besoins de ses Sujets. La Nation ne vient-elle pas tout récemment encore d'applaudir au zèle pour ses intérêts , qu'ils ont fait briller dans les Assemblées des derniers temps ? Pourquoi n'espéreroit-on pas les mêmes efforts de leur part dans une Cour Plénierie ?

Ils jouissent des bienfaits de la Cour ; mais bien des Magistrats en étoient pensionnés comme eux ; plusieurs lui devoient la fortune de leurs enfans , & étoient dans le cas d'en solliciter sans cesse des faveurs : en ont-ils montré moins d'ardeur , moins d'intégrité dans les circonstances publiques ? Pourquoi donc redouter dans les uns , ce qui n'a

n'a jamais été un objet d'inquiétude dans les autres ?

Quelques soient les chaînons qui attachent les grands à l'autorité , l'expérience atteste qu'ils ne sont pas des raisons pour eux de se détacher de la cause publique. Cette cause est la leur , comme celle de tous les Citoyens. Ils ont les uns leurs vassaux , les autres leurs ouailles à soutenir.

Chaque ordre dans la société a , sans contredit , ses abus & ses petiteesses. Mais appellez-les en corps au secours de la Nation , tous se feront un devoir de répondre à la mission dont on les honore.

Ceux qui accordent une confiance de préférence aux Magistrats , trouveront encore des motifs de se rassurer dans la formation de la Cour Plénierie. Elle est composée de la Grand'Chambre du Parlement de Paris , des Gens du Roi , de quatre Maîtres des Requêtes , d'un Député de chacun des autres Parlemens , de deux Membres de la Chambre des Comptes , & de deux de la Cour des Aides ; ce qui fait en tout quatre-vingt , non compris le Ministere

50 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

public. Leur nombre l'emporte donc sur celui de nos Robins.

Les Provinces semblent craindre que leurs priviléges périclitent, n'étant plus confiés qu'à une Cour qui ne les connoîtra pas tous.

Mais le Parlement de Paris avoit dans son district une multitude de Provinces divisées entre elles, pour leurs usages, leurs droits & leur régime. Cependant, ces Provinces ne se sont jamais plaintes, de n'avoir qu'un seul Parlement pour les défendre.

Le Parlement de Paris, outre le dépôt des intérêts publics, avoit celui de la justice contentieuse, qui exigeoit de lui des connoissances très-compliquées.

La Cour Plénierie, qui n'aura aucune Jurisdiction civile, ni criminelle, que pour les seuls cas de forfaiture des Magistrats, aura une étude bien moins pénible à faire. Il lui suffira d'être instruite des traités ou capitulations de chaque Province. Cette instruction lui deviendra d'autant plus facile, que l'histoire, les recherches de nos savans, les réclamations mêmes des Provinces, ayant rendu publics tous ces traités, il

est peu d'hommes en place qui les ignorent.

Au surplus, la prévoyance même du Législateur a pourvu à ce que les priviléges des Provinces ne fussent jamais compromis, en incorporant à la Cour Plénierie un Député de chaque Parlement, précisément pour y représenter ces priviléges. De plus, il réserve à tous les Parlemens le droit d'arrêter des remontrances, sur les inconvénients locaux des Loix, après qu'ils auront fait l'enregistrement.

Les Provinces, au lieu de voir leurs intérêts en risques, par les nouvelles Loix, ont donc acquis un surcroît de défenseurs. Ci-devant leur sort dépendait uniquement de leurs Parlemens; aujourd'hui il est confié 1<sup>o</sup>. à un Député; 2<sup>o</sup>. à la Cour Plénierie; 3<sup>o</sup>. aux Parlemens. N'est-ce pas donner lieu à un concours d'émulation en leur faveur? Ajoutez-y encore que le Roi promet de convoquer souvent les Etats-Généraux, & que dès-à-présent les Assemblées Provinciales, qui n'existoient pas jadis, deviendront pour leur compatriotes une ressource très-utile, au moyen de la

52 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

correspondance perpétuelle qu'elles entretiendront avec le Gouvernement.

Non-seulement le Roi laisse à la Cour Plénier le pouvoir de lui faire des remontrances, mais il veut qu'à l'avenir quatre des Commissaires, qui auront coopéré à leur rédaction, soient appellés en son Conseil, pour assister à la lecture qui lui en sera faite, & les discuter même en sa présence.

Un Roi, qui prend tant de précautions pour s'assurer des avantages ou des inconvénients de ses Loix, annonce-t-il des projets de despotisme? Est-il fait pour inspirer de la défiance?

Les Parlemens s'offusquent de ce qu'on les assujettrit à faire passer leurs représentations à la Cour Plénier. J'avoue que leur vanité doit en souffrir; mais la vanité devroit-elle entrer dans les cœurs des Magistrats. Qu'ils se rappellent que le droit qu'on leur ôte, ils ne l'ont pas toujours eu. Qu'ils daignent réfléchir que la Cour, à laquelle on accorde la prééminence sur eux, est formée des Membres des premiers Ordres de l'Etat, distingués par leur naissance ou leurs rangs, & d'un mérite

présumable par les places importantes qu'ils occupent dans l'Etat. Sa composition est donc aussi respectable qu'imposante. Il y a bien de l'amour-propre de leur part, à se croire humiliés de lui céder le pas.

Que leur importe que leurs remontrances parviennent au Roi de leurs propres mains, ou par le canal de cette Cour, pourvu qu'elles soient écoutées. La Cour Plénierie reste, à la vérité, maîtresse de retenir ces remontrances, ou de les passer au Roi. Mais doit-on supposer que si elles ont un fondement légitime, elle les supprime? Si au contraire elles n'ont qu'un but frivole & purement tracassier, elle sera louable d'épargner à leurs auteurs le mécontentement, qu'elles pourroient leur attirer de la part du Souverain.

La conduite discordante des Parlemens, semble avoir rendu nécessaire une Cour unique, pour la vérification & l'enregistrement des Loix. Au milieu de leurs principes d'union & de confraternité, il régnoit une contradiction trop choquante dans leur conduite. Il étoit absurde de voir refuser par une

54 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

Compagnie ( comme il est arrivé pour les Assemblées Provinciales ), ce que douze autres avoient admis. Cet exemple s'est reproduit en cent autres occasions. On n'a cessé de voir un schisme de doctrine entre eux. Les peuples, balottés par la variation de leur sophismes , n'avoient plus que des idées obscurcies , sur ce qu'ils doivent au Roi & à la Patrie. Le Souverain avoit à craindre de perdre le cœur de ses Sujets , en voyant ses intentions toujours différemment interprétées , & ses Loix alternativement rejettées ou consenties , suivant les caprices de ses Cours.

Il étoit donc sage d'établir un point d'unité , pour mettre l'honneur & la tranquillité du Trône à l'abri de ce flux éternel de tergiversation. Une seule Cour de vérification , attachée à des principes uniformes , ne pourra qu'être utile & agréable à la Nation. Ses représentations dictées par un zèle patriotique , & dégagées de l'empreinte de morgue , qui a trop souvent obscurci celles des Parlemens , produiront plus d'efficacité. Le Roi & les Administra-

*Je m'en rapporte à tout le Monde.* 55

teurs éclairés, respectueusement, n'ayant plus, nihumeur à prendre, ni humeur à réprimer, céderont à la persuasion. Ils ne craindront plus d'avilir la majesté du Sceptre, en se rendant aux vœux d'une Compagnie modérée, qui ne tirera pas avantage de la déférence de son maître, pour en augmenter ses tracasseries.

*Je ferois ce que je prêche, si j'étois Magistrat.*

Les Parlemens ne peuvent se déguiser qu'ils ont outré leur zèle. Ils ont commis de fautes; ils ont fait des imprudences; plusieurs continuent d'agraver encore le passé par leur conduite actuelle.

L'honnête homme frémit en voyant des Magistrats, destinés à entretenir la paix, sonnant dans le cœur du Royaume le tocsin de la sédition, & encourageant, par leur exemple, les peuples à la révolte.

Le Parlement de Paris a fait une école, en prenant sous sa sauve-garde deux

de ses Membres, qui, étant dans les liens d'une Lettre-de-Cachet, s'étoient imprudemment réfugiés dans son sein pour s'y soustraire. Empêcher l'execution des Ordres du Roi, c'étoit prétendre à égalité de pouvoir, affecter la concurrence avec la Souveraineté.

Ce Prince pouvoit-il, sans dégrader la Dignité royale, souffrir que des Sujets exerçassent une puissance destructive de la sienne? Par cette bravade inouie, ils se sont attirés une humiliation justement méritée. Ils auroient pu se l'épargner, en engageant leurs Confrères à la résignation, & en se bornant à des supplications en leur faveur; seul parti digne de Magistrats.

Si cette fausse démarche a jetté de la défaveur sur le Parlement de Paris, du moins pouvoit-elle s'excuser par les circonstances. La nouvelle de la disgrâce des deux Conseillers avoit vivement affecté tous les esprits: ils avoient perdu ce sang-froid, qui seul rend l'homme capable de se déterminer avec sagesse. Ce n'étoit plus une Compagnie de Magistrats flegmatiques, c'étoient des hommes surpris, effrayés, que le spectacle

du malheur avoit mis hors d'état de réfléchir.

Mais il n'est pas de même de ces Parlemens, qui levent aujourd'hui l'étendart de l'indépendance. Leur témérité n'est plus l'effet d'un premier mouvement; c'est l'ouvrage d'une réflexion mûrie, d'une audace raisonnée. Ils frondent les défenses du Prince, cassent ses Loix, empêchent que la justice se rende à ses Sujets, & osent déclarer traitres à la Patrie, des Officiers, dont la fidélité devroit être l'objet de leur apologie.

Quels tristes égaremens dans des hommes qu'on étoit habitué d'admirer! Ils voient le sang prêt à couler, & ils aiguisent eux-mêmes les poignards, dont les Citoyens se disposent à s'entre-tuer. Ils apperçoivent des frénétiques entraînés par l'espoir du pillage, prêts à se livrer au carnage au premier signal, & ils ne rougissent pas de nourrir cette dangereuse fermentation.

O Nosseigneurs! qu'est devenu votre antique vertu? On commençoit à vous croire philosophes, & vous n'êtes pas même citoyens.

58 *J'en rapporte à tout le Monde.*

Les coopérateurs actuels du Gouvernement, ne sont en butte à vos sanguinaires satyres, que parce qu'il ont introduit des suppressions chez vous. Mais s'ils croient faire le bien, s'ils le font en effet, ils ne sont ni criminels, ni reprochables. S'ils ont tort, prouvez-leur sans leur dire des injures : votre lot doit être la modération.

Vous avez toujours été ardents à provoquer les réformes dans tous les établissemens, où vous avez cru remarquer des abus ; vous vous êtes montrés en cela des Magistrats patriotes. Aujourd'hui, parce qu'on ose attenter à votre robe, on devient à vos yeux traître à la Patrie

Quand vous avez détruit cet ordre Religieux, moins fameux par le crédit dont il jouissoit, que par l'abus énorme qu'il en a fait; quand vous avez provoqué la suppression du Grand Conseil; quand vous avez enregistré celle du Parlement de Dombes &c de plusieurs Bailliages; celle des Receveurs des Finances, des Receveurs des Domaines & de tant d'autres, tous ayant, comme vous, des Charges à Finances, étiez-

vous des traîtres? Vous ne l'avez pas cru, ni personne plus que vous.

Pourquoi donc penseroit-on plus mal des Ministres que de vous, lorsqu'ils agissent par les mêmes principes, qui ont toujours paru être les vôtres.

Ils ne suppriment un certain nombre de vos Confrères, que parce que faute d'occupation, ils deviennent inutiles. Cela n'est-il pas dans l'ordre? Quand à la fin d'une guerre on licencie les troupes, dont on n'a plus besoin, les licenciés ont toujours subi docilement leur sort. On vous démembre une partie de votre Ressort pour le soulagement des Plaideurs. Pouvez-vous prétendre qu'on maintienne, au préjudice du bien public, ce qui est abusif dans votre constitution? Si vous n'envisagiez ces changemens qu'avec impartialité, vous plairiez-vous?

Vous ne vous montrez qu'en égoïstes. Vous voulez bien qu'on bouleverse tout; Religieux, Financiers, Commis, Militaires, Officiers de la Cour: mais vous prétendez rester intacts. Ainsi votre intérêt personnel est votre premier mobile.

60 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

Vous n'avez de patriotisme à faire briller, qu'aux dépens des autres.

O Vous, Séateurs vénérables, dont les cheveux blancs m'inspirent le respect! vous, dont j'ai si souvent admiré les Oracles dictés par la sagesse! rentrez en vous-mêmes; reprenez les principes qui vous ont si long-temps honorés; ces vertus, qui vous font propres.

Le Roi vous conserve les fonctions primitives de votre institution, l'honorable commission de rendre la Justice à ses Peuples, dans les contestations les plus importantes. Vous serez les premiers Juges de la Nation; les colonnes, comme vous l'avez toujours été de la puissance royale; les appuis du Peuple contre les entreprises de la tyrannie particulière; les défenseurs à-la-fois & le frein de tous les Ordres du Royaume. Que manque-t-il donc à votre gloire? Pourquoi résistez-vous au Législateur, qui vous appelle?

Votre attribution est rétrecie, je l'avoue. Vous ne perdrez que quelques épices, que sans doute vous ne regrettez pas. Des Magistrats ne fixent pas

leur point d'honneur à avoir beaucoup de procès à juger , mais à bien juger ceux qui sont confiés à leur décision. Au surplus , ne craignez pas d'être défouvrés. Ne vous restez-t-il pas la haute police de vos ressorts ? Peut-être l'avez-vous trop négligée jusqu'à présent.

Parcourez les villes & les campagnes ; jetez des regards attentifs sur ce qui s'y passe , sur la maniere dont les premiers Judges administrent la justice ; sur les exactions de tant d'Officiers subalternes qui sangsurent impunément le Public , parce qu'on ne les surveille pas. Vous vérifierez combien votre inattention sur cette partie si essentielle de l'ordre public , a laissé empirer le mal.

Les remedes dont il a besoin , vous occuperont d'autant plus , que les abus qui se sont enracinés , en se répandant presque généralement , s'exercent sous différentes formes. Pour les corriger , il vous faudra bien du temps , bien des précautions ; ce sera un travail immense. Les Peuples , ne dussent-ils vous être redevables que de cette utile révolution , vous acquérerez des droits im-

62 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

mortels à leur reconnoissance. C'est dans ces grandes réformes, qui assureront le bonheur commun, qu'on bénira l'importance de vos fonctions.

La haute Magistrature, qui ne se borne qu'à juger des procès & à discuter des impôts, ne remplit pas la moitié de son Ministere. Le maintien universel des loix, celui des bonnes mœurs, la sûreté publique, tout ce qui tient enfin à la police locale & particulière, ne doivent pas moins exciter sa vigilance.

De combien d'usurpations n'a-t-elle pas à garantir les Citoyens de toutes les classes, le confiant campagnard surtout, que les pieges & l'ambition entourent de toutes parts? Les corps, les hommes en place, tant d'êtres qui affichent dans la société des prétentions sans fin, cherchent tous à s'agrandir ou à dominer aux dépens du foible. Il n'y a que des Compagnies comme les vôtres, fermes dans leurs principes, constantes dans leurs marches, & réunissant au pouvoir, une équité dirigée sur le vœu des loix, qui puissent déraciner ces vexations.

Ce premier pas vous conduira à un

autre non moins avantageux ; l'abus des loix vous fera connoître ce que ces loix ont de défectueux. Plusieurs ont dû leur origine à des circonstances qui ont changé. D'autres ne sont plus conformes aux mœurs & à l'esprit du temps. Il y en a qui pourroient être améliorées en ajoutant à leurs dispositions. C'est à vous à vous réunir au Législateur pour lui inspirer le correctif à toutes celles qui en ont besoin.

Quand vous vous êtes persuadés, que par la nouvelle formation vous risquiez de tomber dans l'inaction, vous vous êtes donc trompés. Vous voyez combien il vous reste de choses à faire : & ce que vous ferez, vous méritera l'estime de la Nation, avec la confiance du Prince.

Rendez donc à votre Roi l'hommage que vous devez aux intentions qu'il manifeste pour le bonheur de ses Peuples. Si des Magistrats peuvent quelquefois s'égarer, comme tous les hommes, que votre soumission lui prouve, que leur illusion passagère ne sert qu'à mieux faire briller leur vertu.

C'est ainsi, que vos ancêtres, rentrés

64 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

dans leur devoir , & confus de s'en être écartés , ont affermi la Couronne sur la tête du meilleur de nos Rois , l'immortel Henri IV , après s'être d'abord unis à ceux qui la lui contestoient. C'est ainsi qu'après les défordres de la Fronde , ils ont concouru à la célébrité du regne de Louis XIV , par leur zèle à faire observer les Loix , & à imprimer le respect pour la Justice.

C'est pour vous que les esprits s'échauffent , c'est par vous que le trouble se fomente. Vos écrits ont persuadé une partie de la Nation qu'elle se trouvoit en danger. Qu'auriez-vous pu faire de plus sous un tyran ? Les Peuples se trouvent prévenus contre un Prince , qui ne veut être que leur pere.

Vous n'avez fait depuis quelque-temps que des arrêtés alarmans pour vos compatriotes : faites-en de nouveaux , qui leur rendent la sécurité. Oubliez -vous un instant vous-mêmes , pour faire renaître le bonheur.

Ne soyez pas généreux à demi. Dussiez-vous être victimes des novations , (mais vous ne l'êtes pas , je crois vous l'avoir démontré ,) immolez-vous à la tranquillité

tranquillité publique. Inspirez à votre Roi une confiance nouvelle dans vos principes. L'effet a pu l'induire en erreur sur la cause; votre obéissance réfléchie ne lui permettra plus, de nourrir des doutes sur la pureté de vos vues.

Les Officiers de Justice, qui vous sont subordonnés, n'attendent que ce trait de patriotisme de votre part, pour vous imiter. Ils ne se sont roidis contre l'autorité, que pour vous soutenir; c'est leur union à vos intérêts, qui leur a fait négliger les leurs, puisqu'en obéissant au pouvoir législatif, ils augmentoient leur consistance & leur considération. Des inférieurs vous auroient-ils vainement donné des preuves de leur affection & de leur désintéressement? N'auriez-vous pas le courage de vous réfoudre aux mêmes sacrifices qu'ils ont faits.

Et vous, jeunes Magistrats, à qui il n'a manqué qu'un peu plus de flegme, & peut-être la connoissance des vrais intérêts publics, pour mieux diriger votre zèle! une erreur involontaire vous a séduits: mais au milieu de cette erreur, vous avez fait paroître une fermeté noble, qui atteste à la Nation ce qu'elle

66 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

doit attendre de vous, quand vous réunirez au desir du bien, l'expérience & le sang-froid de l'âge mûr. Voici le moment de justifier les regrets qu'elle témoigne sur votre suppression.

Vous devenez les holocaustes de la révolution, puisque vous êtes arrachés à des fonctions qui vous étoient chères. Mais c'est dans les grands sacrifices que brille le vrai philosophe, le bon citoyen. Ayez la force de vous dévouer à la patrie; son repos est lié à votre résignation. Vous pouvez le troubler encore, en continuant de réclamer l'exécution du serment, par lequel vous avez enchaîné vos anciens Confrères à votre sort. Donnez l'effor à votre grandeur d'ame; notifiez-leur votre obéissance; réunissez-vous pour les dégager de ce serment par un arrêté, qui configne votre vertu dans les fastes publics; vous en serez plus chers à la Nation, & admirés du Prince même qui vous dépouille de votre état. Déjà vous avez ambitionné d'être les martyrs de la cause commune: vous le serez plus honorablement, en rendant à l'autorité ses droits, aux peuples l'amour pour leur Souve-

rain, &c en arrachant vos compatriotes au fer meurtrier, que le fils leva déjà contre son pere, & le frere contre son frere.

Quant à vous, Judges supprimés, Avocats, Procureurs, Greffiers, Huissiers, suivez l'exemple que vous donneront vos supérieurs. Moins riches qu'eux, vous ferez plus à plaindre : mais la nouvelle constitution vous présente des ressources sous une autre forme ; si elles ne suffisent pas pour tous, ne craignez pas d'être abandonnés à l'infortune qui vous menace ; vous trouverez dans la Nation généreuse, qui a les yeux ouverts sur vous, & dans la bienfaisance d'un Monarque juste, des secours propres à vous en garantir. Méritez-les, en vous montrant bons patriotes, & la patrie s'intéressera à vous.

*Pensez-y bien MM. les Opposans.*

Quel est donc, Français, le but de cette effervescence qui vous agite? J'entends le mot de *privileges* circuler de bouche en bouche. Est-ce leur perte qui vous inquiète? Mais souvenez-vous

68 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

que le Roi ne cesse de vous répéter ;  
qu'il n'entend pas y porter atteinte ?  
Quand il vous en donne sa parole royale,  
pourquoi ne pas y croire ? Est - ce en  
lui montrant une défiance insultante,  
ou en ne paroissant que les armes à la  
main, que vous comptez vous les as-  
surer ? Ce n'est pas trop fagement spé-  
culer : il me semble inutile de récla-  
mer par la violence, ce qu'on vous ac-  
corde de plein gré.

Quand vous aurez arrosé vos guérets  
du sang de vos concitoyens, quel sera  
le fruit de ces emportemens ? Vous se-  
rez les plus foibles, ou les plus forts. Si  
vous succombez, vous retomberez à la  
merci du Roi ; il faudra alors en passer  
par ce qu'il voudra : autant vaudroit  
vous en tenir à l'état dans lequel vous  
vous trouvez. Consultez vos annales ;  
vous y observerez que toutes les  
fois que quelques sujets se sont, en  
France, soulevés contre l'autorité légi-  
time, cette dernière a toujours fini par  
triompher : elle a pour elle le préjugé,  
la force, des coopérateurs toujours prêts  
à la défendre, & unis entre eux pour la  
bien servir ; au lieu que vous n'avez au-  
cun de ces avantages.

Vous vous mettez en campagne, comme des hommes que la bravoure a toujours distingués; mais vous formerez un corps d'armée indiscipliné. Vos soldats seront moins occupés à acquérir de la gloire qu'à piller: les Officiers seront insubordonnés; chacun voudra être égal à l'autre; les Chefs ne seront pas mieux d'accord entre eux; quand il s'agira de prendre un parti, il n'y aura jamais de concert; la jalouse sera, pour eux, la pomme éternelle de discorde; ils fonderont moins à vos intérêts qu'aux leurs; à la première proposition avantageuse qui leur sera faite par la Cour, vous les verrez vous dédaigner, comme des rebelles, pour courir à leur fortune. N'est-ce pas ce qui est arrivé dans tous les tems? Chaque fois que les Peuples se sont livrés à des Grands, séditieux, n'ont-ils pas toujours été leurs dupes? Ceux-ci ont-ils jamais eu d'autre objet que leur propre agrandissement? & cet agrandissement peuvent-ils en effet l'espérer d'une autre source que du Roi?

Comment soutiendrez-vous la guerre? Suffit-il du simple courage pour com-

70 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

battre contre des légions aguerries? Vos soldats, dont la plupart n'auront jamais vu le feu, qui ne connoîtront ni régime militaire, ni marches régulières, ni évolution, tiendront-ils contre des troupes toujours en bon ordre, toujours savamment commandées? Comment d'ailleurs assurerez-vous leur subsistance? Où sont vos provisions, vos places fortes, vos munitions, tous les attirails nécessaires à une grande armée? Espérez-vous les tirer de vos provinces? Mais songez-vous qu'elles seront divisées d'opinions, & que les armées royales, en les inondant, vous intercepteront vos vivres, vos ressources & vos magasins?

Seriez-vous assez mauvais Patriotes pour appeler à votre secours des étrangers? Souvenez-vous que vos ancêtres ont eu jadis l'indiscrétion de faire venir les Anglais, les Espagnols. Après avoir bassement rampé sous leur infolence, mille fois plus malheureux sous leur joug, que sous celui qu'ils avoient cherché à secouer; après avoir vu le nom français avili, leur patrie ruinée, leurs propriétés dévastées, ils ont regardé comme une époque de bonheur,

le moment où ils se sont vus défaits de ces dangereux amis. Ce n'est que par les longues peines qu'ils ont eues à réparer leurs malheurs, qu'ils ont reconnu l'imprudence de la démarche à laquelle ils s'étoient livrés.

Si vous êtes les plus forts, comme vous vous piquez aujourd'hui d'être Anglomanes, porterez-vous des atteintes à l'autorité ! la diviserez-vous ?

Mais à quels chefs, à quels corps la confierez-vous, qui n'en abusent bien-tôt contre vous-mêmes ? Avez-vous oublié les maux qu'ont causés à nos aïeux les Maires du Palais, les grands Vasseaux de la Couronne, & tous ces autres tyrans subalternes, qui ont, pendant tant de siecles, déchiré la France ? Avez-vous jamais été plus heureux, que depuis que la puissance suprême se retrouve réunie dans une seule main ?

Cette chimere de liberté, qui fait tant d'enthousiastes, quel bien a-t-elle procuré aux nations dont vous semblez envier le sort ? Si vous exceptez la Suisse, où elle est devenue le berceau du bonheur, par des circonstances purement locales ; quel autre pays me citerez-vous

72 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

où elle ait produit quelques éclairs de félicité, qui n'aient été entremêlés de continuels orages?

La Pologne n'a effuyé qu'une succession de révolutions, qui l'a enfin réduite à se laisser asservir par les Puissances voisines, &c à recevoir dans son sein même la loi des étrangers, tandis qu'elle refuse de la recevoir de son Prince, qui, seul, auroit pu la garantir de l'opression.

La Suede a passé alternativement du despotisme de ses Rois, sous la domination arbitraire de ses Magistrats, en sachant jamais, dans les changemens qu'elle a effuyés, si le joug nouveau qu'on lui imposoit, lui étoit plus favorable que celui qu'elle avoit secoué, & finissant toujours par rechanger encore, fort ordinaire des esprits inquiets.

L'Empire se flatte de n'avoir qu'un chef, & non un maître : mais ce chef lui a souvent imposé des chaînes bien dures. La Nation Germanique est peut-être une des plus infortunées de la terre. Elle est dominée par une multitude de petits Souverains, toujours en défiance les uns contre les autres, comme ils le sont contre leur chef. Il ne se tire pas

un coup de canon dans le moindre recoin de leurs modiques états, qui ne devienne bientôt le signal d'un incendie universel. On veut entretenir la balance, & chaque fois le territoire impérial est inondé de sang : aussi aucune région de l'Europe n'a-t-elle été si souvent en proie à la dévastation. Quel triste avantage que celui d'une liberté idéale, pour le maintien de laquelle il faut toujours s'entre-gorger & se ruiner !

Le gouvernement de Venise est celui dont la forme se soutienne depuis le plus de siecles. Mais consultez les sujets de la République, & demandez leur s'ils ne préféreroient pas l'Administration tempérée d'un Monarque, au sceptre de fer, avec lequel leurs Nobles Sénateurs les gouvernent ?

Gênes, Genève, prouvent par leurs éternelles divisions, l'illusion attachée au mot de liberté.

La Hollande, long-temps éblouie par le même fantôme, vient enfin de renverser sa constitution, pour se donner un seul maître.

Les nouveaux Etats libres de l'Amérique, si unis entre eux, tant qu'il a été

74 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

question de se procurer l'indépendance, l'ont à peine obtenue, & ils commencent déjà à se diviser.

L'Angleterre a su borner le pouvoir de ses Souverains. Elle s'est imposé des Loix sages, qui sembleroient devoir la garantir de toute ombre d'oppression. Son régime seroit assurément digne d'être envié par tous les Peuples, s'il n'avoit l'inconvénient de tous les projets humains, d'être sujet à l'instabilité.

En effet, les Rois contenus dans leur autorité, tendent sans cesse à l'étendre aux dépens des Peuples. Les occasions ne sont pas toujours favorables à leur ambition, mais ils n'en laissent échapper aucune. Aussi a-t-on vu, que toutes les fois que les Souverains ont eu de l'énergie & du courage, ils ont rompu la digue qu'on avoit opposée à leur agrandissement. En pareil cas, le Prince, qui connoît le caractère de ses sujets, sentant que son empire ne peut s'établir sur une base de douceur, cherche à l'affermir par la rigueur. Il devient tyran par nécessité. Ne pouvant se faire aimer, il est forcé de se faire craindre. Tout ce qui l'om-

brage , périt sur des échafauds. Plus de loix , plus de justice , que celles du plus fort. Le fier Anglais ne cede qu'en frémissant au pouvoir qui le maîtrise ; d'autant plus à plaindre , que son humeur altière lui rend son asservissement plus insupportable.

L'opresseur mort , le Peuple reprend ses droits. Mais ce n'est qu'en vengeant son humiliation passée sur les partisans de la royauté. De nouvelles victimes sont immolées à la révolution.

C'est ainsi que depuis quatre à cinq siècles , cette fameuse Isle , à chaque mutation de Souverains , a les mêmes fléaux à redouter , a été teinte du sang le plus distingué , aux cris successifs de la liberté & du despotisme.

D'après ce tableau qui fait gémir l'humanité , serez-vous encore tentés , mes Compatriotes , de courir après un bien fantastique , échapé à tant de Nations & qui n'est devenu pour elle qu'une source éternelle de discorde & de crimes.

Contemplez au contraire le sort des Etats monarchiques ; voyez s'ils ont esuyé ces secousses effrayantes & multi-

76 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

pliées, qui bouleversent si souvent les  
prétendus Etats libres.

Croyez-moi, la tyrannie n'est jamais  
à craindre dans un Monarque qui regne  
paisiblement & sans concurrence. Sa  
gloire consiste à voir heureux tout ce  
qui lui est soumis. Quelque nombreuse  
que soit la liste des Rois qui ont regné  
depuis la fondation de notre Monar-  
chie, on ne peut citer parmi eux aucun  
tyran. Pourquoi donc en prévoirions-nous  
un, dans un Prince, qui ne s'est encore  
fait connoître que par son amour, pour  
la justice & pour les peuples?

Quelle injuste prévention vous sou-  
leve donc contre ses nouvelles loix?  
Ajoutez vous foi à ces fastidieux décla-  
mateurs, qui s'épuisent en sophismes,  
pour vous faire trouver nuisible, ce qui  
est avantageux en lui-même? Ne recon-  
noissez vous pas l'intérêt personnel, qui  
répand son fiel par leurs bouches? N'a-  
vez vous pas, pour vous décider, votre  
propre évidence?

Les réformes ordonnées ne sont elles  
pas conformes à vos propres vœux?  
aux doléances de la Nation exprimées

depuis des siecles par tous les Citoyens, qui s'intéressent au bien public?

S'il vous restoit quelque adoucissement à desirer dans ces loix, vous ne deviez pas hésiter de les solliciter du législateur même. N'est-ce pas votre bien qu'il veut? Si vous lui indiquez de meilleurs moyens de vous le procurer, ne doutez pas qu'il ne les adopte.

Mais y pensez-vous, quand, pour quelques griefs particuliers, vous venez blâmer l'universalité de son opération: quand pour soutenir la vanité de la Magistrature, vous venez insulter à la majesté du Trône?

Si les Parlemens se sont acquis quelque mérite à vos yeux, ce n'est que par le pouvoir que leur ont confié nos Monarques de veiller sur notre sûreté, sur notre repos individuel, sur le maintien de l'ordre public. Et vous donnez aujourd'hui la préférence sur nos premiers, nos véritables bienfaiteurs, aux agens secondaires de leur bienfaisance.

Les étrangers nous envient la gloire d'être gouvernés par des Princes, qui se sont toujours plutôt regardés comme

nos peres, que comme nos dominateurs. Cet amour réciproque des Rois pour leurs sujets & des sujets pour leurs Rois, nous a fait considérer comme la première des Nations, comme une Nation invincible, tant que cet accord glorieux durera. Jamais, en effet, la France n'a pu être entamée, pendant qu'il a subsisté: dès-qu'il a cessé, elle est au contraire toujours devenue la proie des étrangers.

Voulez-vous faire renaître ces temps d'horreur, par vos révoltes? Etes-vous donc las d'être heureux? Quand vous aurez humilié le Trône, qu'en esperez-vous? Qui vous défendra contre vos ennemis? Sera-ce vos Parlemens qui n'ont jamais rien entendu en politique? Est-ce par des Arrêts que vous répondrez au canon de vos agresseurs? Remplacerez-vous l'éclat de cette Cour brillante, que toute l'Europe venoit admirer, par une Cour en *dominos* rouges ou noirs, dont la morgue vous donnera un air de Visigots?

Soyez conséquens. Vous criez qu'on en veut à votre constitution, & c'est vous qui tendez à la bouleverser. Jamais

il n'est entré dans cette constitution, que les parlemens détruiroient, ce que les Rois ordonneroient.

Ce sont les Rois qui ont créé les Parlemens : ils n'ont pu avoir l'intention de se donner des Maîtres. Ils leur ont permis de leur faire des remontrances; mais ces remontrances faites, ils les ont toujours forcés d'enregistrer leurs loix. Lisez l'histoire.

La Nation a des droits plus réels. Elle a celui de confirmer par son consentement les Impôts dont on greve les propriétés. Mais le Roi, bien-loin de lui contester ce droit, promet aujour-d'hui de lui rendre son activité. Il assure qu'il convoquera les Etats Généraux toutes les fois que les besoins l'exigeront. L'intérêt des Peuples sera donc à couvert, puisqu'il auront des représentants pour le discuter, & le vœu public se trouvera rempli.

Mais, dites-vous, pourquoi le Roi n'assemblé-t-il pas les Etats Généraux dès-à-présent ?

Le lui conseilleriez-vous, vous-même? Contemplez de sang-froid la fermentation qui regne parmi vous. Est-ce le moment d'appeler à lui des hom-

30 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

mes , qui dans l'effervescence de leur préjugé , le blâment sur-tout ce qu'il entreprend , sans vouloir ouvrir les yeux sur l'utilité de ses réformes ? Quel effet pourroit-il espérer de votre réunion ?

Si vous ne lui aviez montré que de la raison : si dans vos représentations vous vous êtiez bornés à traiter avec impartialité les avantages , ou les inconvénients de ses nouvelles Loix , approuvant ce qui en est bon , demandant la suppression de ce que vous y trouvez de nuisible ; votre modération l'auroit convaincu qu'il trouveroit en vous le zèle du bien public.

Mais vous ne lui témoignez que de l'humeur , que de l'intérêt pour les autres ; sans aucun égard pour sa dignité , pour la droiture de ses intentions. Vous prenez un ton menaçant , quand vous ne devriez avoir que celui d'hommes , qui font des remontrances à un Maître , à qui ils doivent du respect. Des Corps honorables éclatent en fâcheux : des villes se soulèvent : une populace ignorante se livre à mille excès d'insolence contre les porteurs d'ordres royaux.

Avouez que ce n'est pas l'instant favorable

vorable, pour vous inviter à des discussions, qui exigent du flegme & des vues désintéressées. Refroidissez-vous; reprenez le calme d'esprit si nécessaire dans les affaires, & sans doute il ne tardera plus à vous convoquer.

Au fonds, êtes-vous bien fixés sur ce que vous desirez? J'en doute. Il me paroît que vos mouvements ont un principe, qui n'a pas uniquement la Magistrature en vue. Je crois entrevoir quelqu'autre motif qui vous tracasse. Voyons, tâchons de tirer les choses au clair.

La vérification du *déficit* a donné lieu à toutes sortes de conjectures. Les ennemis secrets du Gouvernement ont affecté de répandre, qu'il ne devoit son existence qu'aux déprédatations des Ministres; aux vols de tous ceux qui ont part à l'administration des Finances; à la cupidité des courtisans, qui par leurs intrigues détournent, à leur profit, les fonds destinés aux charges publiques; enfin à des dépenses multipliées de tous côtés, pour des objets plus onereux qu'utiles.

De-là, on conclut qu'un Gouvernement, qui grève aussi inconsidéré-

81 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

ment l'Etat de dettes ; qui n'a aucun système d'économie ; qui prodigue aux flatteurs le produit des sueurs du peuple , a besoin d'être surveillé. Qu'il seroit périlleux de l'abandonner à ses impulsions arbitraires. Qu'il faut le contenir par des Corps , qui osent l'arrêter dans ses profusions abusives. Que les Parlemens , par leur consistance , sont les seuls qui puissent remplir ce but , parce que les loix émanées du Trône , n'étant exécutoires qu'autant qu'ils leur donnent la sanction de l'enregistrement , ils peuvent en empêcher l'effet , en refusant de les enregistrer. Que par conséquent , il devient essentiel pour l'intérêt de la Nation de ne pas les laisser dépouiller de ce droit , puisqu'elle seroit privée par-là de ses défenseurs naturels.

Il y a sans contredit quelque fondement dans ces insinuations , mais il y a beaucoup à en rabattre.

On ne peut disconvenir qu'il n'y ait quelques Ministres , qui ne se sont pas oubliés dans leurs places : quelques courtisans qui ont profité de la faveur pour s'enrichir ; quelques désordres dans le

régime des finances & dans leur dépense.

Mais de quelques dissipations , de quelques vices d'ordre , il y a loin jusqu'à la masse énorme de dettes , qui s'est accumulée. Ils faut donc en chercher une autre source.

Je la trouve indiquée dans une brochure qui paroît depuis quelques mois , intitulée , *considérations intéressantes sur les affaires présentes*. L'auteur estimable de cet ouvrage , à la fois éclaircissant , utile & consolant , nous retrace les différentes époques de décadence & de rétablissement des finances , depuis le commencement du regne de Louis XIV jusqu'au moment actuel. Je ne puis mieux prouver l'origine du *déficit* , qu'en rapportant ce qu'il en dit. Voici ses propres termes , *page 14 & suivantes*.

« Cependant dès 1774 , suivant ce  
» même administrateur , ( l'Abbé Ter-  
» ray ) l'on avoit vu renaître un nou-  
» veau déficit de vingt-sept millions &  
» plus.

» Tel étoit l'état des choses , lors-  
» que Louis XVI monta sur le Trône :  
» non-seulement , il se trouva chargé du

84 *Jem'en rapporte à tout le Monde.*

» fardeau d'une dette de plusieurs mil-  
» liards , contractée avant son regne ;  
» mais à cette époque , une cherté de  
» grains occasionna de fortes dépenses  
» au Trésor-Royal , soit en secours ,  
» soit par le déplacement des troupes  
» qu'il fallut faire avancer vers la ca-  
» pitale , pour mettre fin au pillage  
» des grains , que des bandits enle-  
» voient dans les marchés , pour les  
» semer dans les rues , ou pour les  
» jettter dans les rivieres.

» A cette cherté succéda une épi-  
» mie affreuse sur les bestiaux qui ra-  
» vagea tout le midi de la France avec  
» tant de fureur , qu'il ne resta pas mê-  
» me de bœufs pour labourer la terre. Ce  
» fleau agrava encore la situation du  
» Trésor-Royal , par les secours qu'il  
» fallut donner aux provinces déval-  
» tées , & par la non valeur des impo-  
» sitions de ces mêmes provinces.

» La création subite d'une marine  
» redoutable , dont on avoit enfin senti  
» l'absolue nécessité , création dont il  
» n'est guères possible de présumer la  
» première dépense au-dessous de cent  
» millions , augmenta encore le déficit.

» Enfin, la guerre d'Amérique, la seule,  
» depuis des siecles, dans laquelle la  
» France ait rempli un grand but, accrut  
» la dette publique de douze à quinze  
» cens millions,

« Telles sont les principales causes du  
» déficit, sous le regne actuel. Il n'est  
» point étonnant que pour soutenir la  
» dernière guerre, la France ait con-  
» tracté une masse considérable de nou-  
» velles dettes, puisque l'Angleterre,  
» pendant le cours de cette même guerre,  
» s'est endettée de deux mille cinq cens  
» millions. Ce qui a forcé cette puissance  
» à créer, depuis la paix, pour plus de  
» cent millions de nouveaux impôts,  
» destinés à assurer le paiement des ar-  
» réragés des deux milliards cinq cens  
» millions, empruntés pendant la  
» guerre ».

Je crois devoir ajouter à cet extrait  
une autre observation du même Auteur,  
page 3, non moins intéressante, pour  
qui cherche à s'éclairer.

« Il est bien étrange, dit-il, que l'on  
» ait porté, je ne dirai pas la mauvaise  
» foi, mais l'inattention, au point de  
» croire & de chercher à persuader la

86 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

» Nation, que l'on avoit dévoré trois  
» milliards &c plus, en quelques années,  
» parce qu'il existe un déficit; c'est-à-  
» dire, un excédant de dépense au-delà  
» du revenu, de cent trente à cent soi-  
» xante millions.

« L'on a fait ce calcul fantastique, en  
» créant pour la plus grande partie du  
» déficit, un capital idéal, & qui n'exis-  
» te point, & sur-tout, en ne défali-  
» quant pas de ce faux calcul, cinquante  
» millions & plus de remboursemens an-  
» nuels, qui forment seuls le tiers de dé-  
» ficit en question ».

Ces éclaircissemens, que l'Auteur a  
répandus sur les vraies causes de l'énor-  
mité de la dette Nationale, doivent  
faire d'autant plus d'impression, qu'ils  
sont fondés sur des faits notoires.

Personne, en effet, n'ignore combien  
notre Marine avoit été négligée sous le  
dernier règne, & combien il a dû en  
coûter pour la rétablir sur le pied for-  
midable, sur lequel on l'a remontée.  
Toutes les autres dépenses qu'il désigne,  
n'ont pas eu des objets moins connus,  
& sont aussi faciles à apprécier.

Il auroit pu y ajouter les frais consi-

dérables, qu'a déjà entraînés la construction du Port de Cherbourg, & ceux de quantité d'autres améliorations ou établissemens entrepris, tant dans la Capitale, que dans les Provinces.

Cette vérification atteste le peu de franchise de ceux qui s'étayent du déficit, pour faire naître la défiance sur l'usage qu'on a fait des deniers publics, & pour suspecter la probité des Administrateurs.

Il est très - possible & même présumable, qu'il y a eu des abus, des légéretés : mais certainement ils ne peuvent être imputés aux ministres actuels, & ils n'ont pas été assez considérables pour influer sur l'inégalité exorbitante, qui existe aujourd'hui entre nos dépenses & nos revenus. Le vuide, qui a été constaté, ne doit son origine qu'aux dépenses, qu'ont nécessitées l'honneur, l'intérêt, le soulagement même de la Nation.

Le Gouvernement, qu'on affecte de décrier, n'est donc pas aussi inconséquent, aussi déprédateur, qu'on le dépeint. Dès-lors les motifs de s'en défier cessent.

Ce point démontré, reste à savoir, quel parti on prendra sur le trop mémo-  
rable déficit.

Tout le monde paroît révolté de son  
existence; chacun desire de le voir anéan-  
ti, & personne ne se présente pour con-  
courir à son extinction. Si on demandoit  
aux riches le moindre supplément à leur  
portion contributoire de tributs, ils ne  
manqueroient pas de crier à l'oppression.  
Toutes les bouches expriment des senti-  
mens patriotiques, & les cœurs se gla-  
cent au moindre sacrifice qu'on exige  
pour la Patrie.

Cependant, mes chers Compatriotes,  
des milliards de dettes ne s'éteignent pas  
d'eux-mêmes. Les Créditeurs de l'Etat  
resteront Créditeurs, tant qu'on ne les  
remboursera pas. Si vous n'êtes pas assez  
généreux pour les désintéresser, com-  
ment voulez-vous que notre libération  
s'opere?

Est-ce vos Parlemens qui l'effectue-  
ront, eux qui, ayant vu arriver les  
choses au degré où elles sont, sans les  
prévenir, ni s'y opposer, affectent de se  
prévaloir de leur négligence même, pour  
publier que nous sommes bien obérés;

comme s'ils nous apprennent une cir-  
constance fort nouvelle. Définir un mal,  
ce n'est pas le guérir.

Quand on leur propose des impôts ,  
ils répondent très-judicieusement que les  
impôts nuisent à ceux qui les payent.  
Lorsqu'on leur parle d'emprunts , ils ob-  
jectent avec la même sagesse , que quand  
on emprunte , il faut rendre , & que pour  
ne pas être embarrassé de rendre , il ne  
faut pas emprunter.

Mais je demande à leur lumineuse  
sagacité , comment un Gouvernement ,  
qui ne veut pas faire banqueroute , qui  
n'a que six cens millions de revenu , &  
qui a pour huit cens millions de Charges  
annuelles , peut faire face à ses engage-  
mens , si on ne lui permet , ni d'augmen-  
ter son revenu par des impôts , ni de  
suppléer à ce qui lui manque en revenu ,  
par des emprunts ?

Je m'attends à leur réponse. *Econo-  
misez , réformez ;* voilà leur refrein.

Je conviens que l'avis est salutaire ,  
mais il a ses bornes.

Quand on aura fait toutes les épar-  
gnes , tous les retranchemens pratiqua-  
bles , on trouvera , je suppose , cin-

90 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

quante millions de rabatus sur le déficit; cela est fort bien: mais il restera encore cent cinquante millions à remplir. Il faut donc qu'on fournisse au Gouvernement de quoi y faire face, sinon il se trouvera dans la nécessité de cesser ses paiemens.

Telle est sa position, & on ne veut pas la sentir. On le blâme injustement des dettes, qu'il n'a contractées que pour le besoin de l'Etat. On lui fait un crime de ne pas les acquitter, lorsqu'on ne lui en fournit aucun moyen.

A la vérité, on le met à même aujourd'hui de payer les intérêts de ce qu'il doit; mais les capitaux subsistent. Au moindre événement extraordinaire, la balance se rompra malgré les emprunts actuels. Un nouveau déficit grossira l'ancien, & on criera sûrement encore à l'abus, à la dépréciation, parce qu'on n'examine rien à fond, & qu'on ne s'attache jamais à prévoir ce qui peut arriver.

Soyez plus raisonnables, Messieurs, & pénétrez-vous enfin de votre situation, de maniere à ne plus devenir injustes envers ceux qui ne peuvent la changer,

*Je m'en rapoprté à tout le Monde.* 91  
qu'autant que vous vous y porterez  
vous mêmes.

Je viens de vous l'esquisser cette si-  
tuation. Elle vous présente un déficit à  
éteindre ; ce qui , à moins de sacrifices  
considérables & prompts de votre part ,  
ne se consommera que très-à la lon-  
gue.

Les cinq cens millions que le Gou-  
vernement emprunte , le mettront en  
état de satisfaire à toutes ses charges ,  
pendant quatre à cinq ans.

Dans cet intervalle , le nouvel ordre  
établi dans les Finances produira son  
effet. La diminution des dépenses , les  
bonifications , l'extinction d'une partie  
des rentes , opéreront nécessairement  
une révolution favorable dans notre  
situation. Le déficit s'amoindrira dans  
la même progression.

On pourra le diminuer encore au  
renouvellement des baux des Fermes ,  
des Domaines , des Aides , &c. , soit  
en trouvant les moyens d'en améliorer  
le régime , soit en simplifiant dans toutes  
ces parties , les formes de perception ,  
si onéreuse à la nation.

Mais enfin il restera toujours un vuide

92 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

quelconque. Il faudra donc au bout de ces cinq ans d'autres secours, plus ou moins forts, soit en impôts, soit en nouveaux emprunts. C'est à quoi vous devez vous attendre, jusqu'à ce que vous ayez tiré de vos réformes & du temps, le fruit que vous devez vous en promettre ; c'est-à-dire la suppression complète de la dette publique.

Cessez donc de vous éblouir ou de vous laisser tromper, & partez du vrai point où sont les choses, pour régler à l'avenir vos sentimens ainsi que vos espérances.

Il n'y a pas de mérite à déclamer contre le malheur, mais il y en a beaucoup à le supporter avec courage, & à s'occuper au milieu de sa résignation, des moyens de le réparer.

Vous avez des ressources dans votre sein même, pour remédier à tout avec la patience. Il n'est question que de vous résoudre, sans murmure, à une gêne momentanée. Vous aurez des charges un peu pénibles à acquitter pendant un certain nombre d'années. Plus vous prendrez sur vous d'en augmenter le poids, plus vous accélérerez votre

libération, & le retour de votre ancienne aisance. Tous les maux s'allègent, quand on en a la fin pour perspective.

Faut-il pour vous encourager un exemple? Contemplez l'Angleterre? Vous vous passionnez pour tout ce qui se passe chez elle, ayez donc la force d'en imiter les choses, qui, étant compatibles avec votre constitution, peuvent vous devenir utiles.

Elle a une dette aussi énorme que la vôtre; mais qui, proportionnellement à sa population & à l'étendue de son territoire, se trouve deux fois plus forte pour elle que pour nous. Aussi le même individu, qui parmi nous ne paieroit que cinq cens livres d'impôts, est taxé en Angleterre à quinze cents livres, & les paye sans se plaindre.

D'où vient cette différence? C'est que l'Anglais a plus de véritable patriotisme que nous; & c'est en quoi il mérite l'estime & l'admiration des autres peuples. Il aime son pays, il est jaloux de sa gloire, de son succès; mais il n'a pas, comme nous, un amour aride, qui se borne à des protestations, à des

94 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

grimaces. L'effet chez lui se joint à la démonstration ; jamais il ne voit la Patrie dans l'embarras , sans s'empresser de voler à son secours. Non-seulement il ne refuse pas les tributs , que le besoin nécessite ; mais si le Gouvernement emprunte , il lui prête ses fonds à deux & demi ou trois pour cent. Il empêche par-là les progrès de la dette Nationale : bien différent de nos prêteurs François , qui ne versent leur argent au Trésor Royal , que quand on leur présente un avantage usuraire , qui achieve d'écraser la Nation.

François ! quand l'emporterez-vous en ce point , sur cette Nation estimable , votre antique rivale , à laquelle vous n'avez cédé encore , ni en gloire , ni en valeur ; mais qui , jusqu'à présent , vous est bien supérieure en dévouement patriotique.

Ce que son Parlement fait pour elle , notre Roi & nos Ministres le font pour nous ; ils s'occupent de notre gloire ainsi que de nos intérêts.

Le dérangement de nos Finances annonçoit le besoin d'une réforme dans plusieurs branches du régime public ;

ils l'ont faite. Les abus, les prodigalités, ont été prescrites par-tout. Tout est restreint aux rigoureux nécessaire. Le grand ouvrage de la régénération de notre bien-être est commencé : c'est au propre mouvement du Roi, que nous le devons : c'est par le concours de ses Ministres qu'il s'effectue : ils ont prévenu nos désirs. Pourquoi donc leur montrer tant d'animosité, quand leurs actions attestent la droiture de leur cœur ?

Sur quoi fondés : vous imaginez-vous, que parce que les Parlemens ne seront plus à même de les molester, ils vont nous tyranniser ? N'est-ce pas une crainte puérile ? Ce qu'ils ont déjà fait, ne doit-il pas vous rassurer sur ce qu'ils feront encore ? Quand ils pourroient vous être suspects, l'équité de notre Roi, à laquelle vous avez confiance, n'est-elle pas votre égide ? Connoissant sa tendresse pour vous, oseroient-ils hasarder des entreprises contraires à votre bonheur ? Ne vous garantit-il pas de tout abus d'autorité de leur part, par les Conseils, auxquels il a subordonné tous leurs projets ? par la publicité qu'il

96 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

donnera à leur gestion, dans les comptes authentiques qu'on en rendra tous les ans ? S'ils donnoient à la Nation des griefs contre eux, ne les apprendroit-il pas par la voie des Assemblées Provinciales, qui auront toujours la facilité de lui faire parvenir leurs plaintes ; par celle même des Etats-Généraux, qu'il promet d'assembler souvent ?

Des hommes en places, qui verront que leur grandeur dépendra d'être irréprochables dans leur administration ; qui, dans le cas contraire, feroient sans cesse exposés à la dénonciation des Peuples indignés, ne doivent plus vous donner d'ombrage.

Non, les Parlemens n'assiégeront plus le Trône de leurs tracasseries, &c les choses n'en iront pas plus mal ; mais ils n'en feront pas moins toujours redoutables aux Ministres, puisqu'on leur conservera la faculté de faire des remontrances. Pensez-vous qu'ils tairont les abus, les enfreintes aux priviléges des Provinces, s'ils en remarquent ? En les remontrant à la Cour Plénier, celle-ci pourra-t-elle se dispenser de les représenter au Roi ?

Vos

Vos ressources sont donc toujours les mêmes qu'elles étoient , avant les nouvelles Loix. L'établissement de la Cour Plénierie en est même un surcroît pour vous.

Existe - t - il encore quelque chose dans sa formation qui vous inquiète ? remontrez - le au Roi. Trouvez - vous que le Tiers - Etats n'y ait pas assez de défenseurs , ou qu'il soit à desirer qu'on augmente le nombre des Députés de chaque Parlement ? Exprimez - lui vos raisons , & prenez confiance dans sa bonté.

Abandonnez vos sarcasmes contre la Cour Plénierie , qui n'avoient pour base que sa composition. Ne voyez - vous pas par - tout la Noblesse se distinguer dans les places honorables qui lui sont confiées ? A la guerre , elle brille par sa bravoure ; dans les commandemens , par sa prudence ; dans les assémbées publiques , par son zèle , son patriotisme. Il seroit bien humiliant pour elle & pour nous , que ceux que nous respectons comme ses Chefs , après s'être montrés par - tout en héros , ne fussent

que des lâches, quand il s'agira d'embrasser les intérêts de la Nation.

Les Princes, les Ducs & Pairs, les Magistrats, qui sont nommés à la Cour Plénierie, ne sont-ils pas ces mêmes Pairs & Magistrats, qui se sont tant de fois signalés pour la cause commune, dans toutes les assemblées, auxquelles ils ont assistés? Doit-on douter de la continuation de leurs sentimens ou de leurs principes, parce que les Parlemens anathématisent ceux qui ne s'unissent pas à leurs ambitieuses prétentions?

Si, au surplus, il vous reste encore quelques vœux secrets à former, différez à les faire connoître jusqu'à la convocation des Etats Généraux, que tout fait présumer prochaine. Essayez au moins en attendant l'effet des Loix nouvelles. S'il ne répond pas aux vues de bienfaisance qui les ont dictées; si le bonheur qu'elles vous annoncent ne se réalise pas, ce sera alors le cas d'en représenter l'inconvénient au Souverain; vous pourrez même avoir la gloire de concerter avec lui-même, les moyens de les rendre plus efficaces pour l'avantage commun.

Que risquez-vous jusques-là. Tout n'est-il pas dans ce moment dans le meilleur ordre possible? L'économie domine dans toutes les dépenses; le Roi ne demande pas d'impôts nouveaux, les Ministres ne se montrent, & n'oseroient pas se montrer dissipateurs. Les choses sont donc dans un état propre à vous inspirer toute sécurité.

Les trois quarts, & demi de la Nation souhaitent que la nouvelle formation s'exécute, parce qu'ils en sentent l'utilité. Vous n'êtes qu'un petit nombre d'opposans, qui en séduisez d'autres par votre bruit, & qui, sans vous en douter, êtes vous-mêmes séduits par les clamours de quelques Parlementaires, qui perdent à ces changemens: préendez-vous nous faire la loi à tous?

On ne voit en effet de rumeur, que dans les Villes, qui servent de résidence aux Parlemens. Si quelques campagnes y prennent part, c'est par l'influence d'intérêt que ces villes ont sur elles. Le général des autres Villes & Campagnes, témoigne par son silence, son adhésion aux vœux du Souverain, malgré le

100 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

bourdonnement épars de quelques mé-contens.

La Capitale, sur-tout, est un exemple du peu de part que le Public prend, à ce que les Parlemens appellent leur disgrâce. Plus instruit que dans les Provinces, le Peuple y connaît ses véritables intérêts. Les Grands, ainsi que les bourgeois, attendent paisiblement le dénouement de cette grande querelle. On n'y apperçoit de têtes agitées, que parmi les parties intéressées, ou parmi cette Nation oiseuse, qui passe sa vie à fronder tout ce qui se fait, & à forger des nouvelles alarmantes.

Réfléchissez donc sérieusement aux suites de votre imprudente fermentation. Observez les maux qu'elle a déjà occasionnés. Voyez l'alarme que vous avez inspirée, la défiance qui s'en est suivie, le crédit public en échec, notre réputation, peut-être déjà compromise au dehors.

C'est vous qui êtes les auteurs de toutes ces calamités. Les Négocians maudissent des hommes, qui, sous prétexte de défendre des priviléges qu'on

n'attaquent pas, troublent le repos général, arrêtent la circulation du commerce, de la confiance, & ne font que du mal, en affectant l'intention de vouloir le bien.

La Justice, le premier de nos besoins, est interrompue, & c'est encore par vous. Vous réclamez l'ordre & vous fomentez l'anarchie. Vous soutenez la Magistrature dans sa résistance. Sans votre appui, elle auroit senti la nécessité de rentrer dans ses devoirs : carressée par vous sur son insoumission, elle brave son Souverain. Vos sifflets, les épithetes injurieuses, que vous prodiguez à des Officiers fideles, empêchent les grands Bailliages de s'installer dans leurs fonctions. Vous êtes l'unique source des peines que nous souffrons, & de malheurs plus grands encore qui nous menacent.

Citoyens aveugles, que la passion égare, souvenez-vous que vous êtes Français ! depuis long-temps la France n'étoit qu'une famille unie sous l'administration d'un bon pere ; la convertirez-vous dans un repaire de séditieux, d'hommes affamés de carnage ? Songez

102 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

qu'un Roi juste vous tend la main ; qu'il desire de vous voir revenir à lui, pour vous rendre sa tendresse ; rejettez-vous dans ses bras.

Votre effervescence fait sourire l'Europe, dont votre prospérité a toujours excité l'envie. On croit votre position plus critique qu'elle n'est ; on se plaît à prédire le déclin de votre ancienne grandeur ; il est peut-être déjà quelque peuple qui compte profiter de vos divisions ; démentez ces prophètes sinistres ; prouvez-leur ce qu'on doit attendre des cœurs & des ressources de la France.

Le crédit que vos indiscretes clamours ont altéré, est en votre pouvoir ; approuvez ce que vous avez blâmé sans raison ; scellez de votre consentement des loix qui n'ont été imaginées que pour votre bien ; faites revivre cette ancienne union avec votre Souverain, qui formoit sa puissance & votre sûreté, vous verrez bientôt le commerce refluer plus que jamais, & la confiance rendre l'activité à l'industrie & à la spéculation.

Imposez silence à ces hommes atrabilaires, qui soufflent par-tout le désor-

dre , & qui , dans leurs odieuses calomnies , osent publier qu'un Roi , dont tous les pas tendent à mériter les cœurs de ses Peuples , ne veut être qu'un tyran.

Honorez le trone dont l'éclat reflue sur vous ; entourez-le de vos hommages , qui seront plus flatteurs pour le Prince qui l'occupe , que cet appareil fastueux , dont il s'est dépouillé pour accélérer l'allégement de vos charges : en lui rendant son lustre , en le respectant , vous le rendrez respectable aux étrangers , & vous vous sauverez du risque de tomber dans l'avilissement , après avoir si long-temps figuré comme un Peuple célebre.

### *Inconvénients des nouvelles Loix.*

Ces Loix sont , sans contredit , sages , utiles , bien vues. Toute la logique capieuse des partisans de l'opposition n'ont pu encore réussir à les discréditer dans la plus faine & la plus nombreuse partie du public : cependant elles ont deux inconvénients , qu'on ne peut se déguiser.

Le premier résulte de ce qu'elles ont été promulguées avec trop de précipi-

tation. La Nation surprise, n'a pas eu le temps d'en saisir tous les avantages. Ceux qui se trouvent victimes des changemens qu'elles ordonnent, se font hâtes de prévenir les esprits contre; l'humeur & la mauvaise foi les ont dépecées, pour leur donner des interprétations fausses. Le Législateur bienfaisant a été représenté comme un tyran: ce qui étoit une amélioration, depuis long-temps nécessaire dans l'administration de la justice, a été peint comme un attentat aux propriétés. On a feint que les priviléges des Provinces, la sûreté individuelle étoient en péril, dans le temps même que le Roi ajoutoit aux anciens priviléges des Provinces de nouveaux droits qu'elles n'avoient pas; & qu'en rapprochant de tous les individus des Judges d'un accès plus facile, & moins dispendieux, il fournissoit à chacun les moyens de mettre sa personne & ses possessions sous la sauvegarde de la justice. Enfin, on a prétendu que le Roi n'introduissoit la réforme dans les Parlemens, que pour les punir de leur opposition à l'Edit du Timbre.

On n'a pas voulu faire attention que

l'impression de leur résistance étoit effacée depuis long-tems. Tout l'attestoit, la révocation de l'Edit ; le rappel des Magistrats au centre de leurs fonctions ; la confiance sur-tout que le Roi leur temoigna bientôt après, en venant siéger parmi eux, &c s'éclaircir de leurs avis, étoient autant de preuves non équivoquées, qu'ils étoient parfaitement réintégrés dans l'estime & les bonnes graces de ce Prince.

Mais de nouveaux démêlés sont survenus. Le Parlement de Paris a suscité ses querelles minutieuses sur la forme de la séance royale. Il a attaqué le pouvoir souverain, à raison de l'exil de quelques-uns de ses Membres ; plusieurs autres Parlemens ont élevé des débats peu respectueux sur la prorogation des vingtîmes, consentie par les uns, refusée par les autres. Le Parlement de Bordeaux s'est permis ses incursions contre les Assemblées Provinciales. Celui de Grenoble a déclamé contre les lettres de cachet. Les uns, après avoir accepté des chofes, revenoient sur leurs pas, & se rétractoient ; tous unis en apparence, manifestoient cependant une

106 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

jurisprudence, & des principes différens; leur seul accord consistoit à heurter l'autorité; chacun faisoit dépendre le sort des Loix & des Peuples de l'assiette de son esprit, du plus ou moins d'effervescence qui l'agitoit.

A ces premières entreprises ont succédé la manie des arrêtés, l'orgueil de défendre l'exécution de ce que le Roi ordonoit, & l'affection de miner la puissance royale dans toutes ses branches.

L'indiscrétion de rendre toutes leurs délibérations publiques, a fait présumer, avec quelque apparence de fondement, qu'ils cherchoient à soulever leurs concitoyens contre l'autorité légitime, pour en usurper eux-mêmes une partie.

Voilà les vrais motifs qui ont réveillé l'attention du Gouvernement. Ils ont eu pour base des faits, tous postérieurs à ce qui s'étoit passé relativement au timbre. On ne pouvoit laisser subsister, sans danger pour le repos public, un pareil conflit. Tout le monde convient que la Magistrature avoit poussé la chose à un point outré.

Mais le Roi, en se voyant forcé de réprimer l'audace des Parlemens, n'a

pas voulu les détruire : il s'est borné à les déposséder de ce qui étoit devenu pour eux une occasion journaliere de répandre la fermentation dans les esprits ; il leur a conservé tout l'éclat, tous les honneurs, & la plus noble partie des fonctions dont ils jouissoient.

Le peu qu'il leur a supprimé de leurs anciens droits & de leur ressort, il l'a fait servir à fixer l'unité dans la législation, & à remplir les vœux de ses sujets, qui desiroient, depuis long-temps, des Conseils supérieurs, ou des grands Bailliages, qui les dispensassent de chercher la justice aussi loin, & de la payer aussi cher qu'elle leur coûte aux Parlemens.

Ces changemens ne devroient donc qu'exciter la gratitude des Peuples : cependant les premiers effets des insinuations parlementaires subsistent ; une partie du Public a encore de la peine à regarder comme un bienfait, ce qu'on lui a représenté comme une subversion de la constitution.

Ce prestige sans doute se dissipera ; mais il faut du temps. L'opinion est difficile à subjuguer.

Le second inconvenient des nouvelles

108 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

Loix, vient du trop grand bouleversement qu'elles occasionnent dans les fortunes.

Un bien qui ne s'opere que sur la ruine de plusieurs milliers d'individus, s'il ne cesse pas d'être un bien, est au moins arrosé de trop de larmes, pour être accueilli de même que s'il ne faisoit pas de malheureux.

Il y aura nécessairement des particuliers en grand nombre, qui perdront leurs charges & leur bien-être. Plusieurs ne prévoient pas encore quel est le sort qu'on leur destine ; ils flottent dans l'incertitude. Cette indécision ajoute au mal. Celui qui n'entrevoit pas ce qu'il deviendra, desire que les choses restent sur l'ancien pied, & se réunit à ceux qui ne s'attendant qu'à une perte certaine pour eux, s'acharnent à décrier les innovations, & à ameuter les esprits. Voilà la source de tant de murmures : ils étouffent la voix de ceux qui approuvent les nouvelles Loix. L'homme heureux, mais sensible, oublie son propre bonheur, pour compatir au malheur de ses frères.

*P R E M I E R M O Y E N.*

Quand on fait le bien , il faut tâcher , autant qu'on le peut , de lui donner une empreinte riante , de le faire concevoir , & sur-tout de faire ensorte que personne n'en soit victime .

Les nouvelles Loix n'ont pas eu cet avantage , soit parce qu'on n'a pas disposé les esprits à les envisager sous leur point de vue favorable , soit parce qu'on n'a pas assez préparé les voies de la révolution qu'elles entraînent . Mais ce défaut peut être réparé encore , sans que , ni l'honneur du Trône , ni le Public , en souffrent .

L'honneur du Trône consiste , à ce que les Loix qui en émanent , soient respectées , à ce que ses bienfaits soient dégagés de toute teinte de violence .

Or , je ne propose pas au Roi de révoquer les Loix , mais simplement d'en suspendre l'exécution , jusqu'à ce que tout soit arrangé , pour qu'elles puissent recevoir leur accomplissement , sans opérer une secoussé trop onéreuse .

La soumission de la haute Magistra-

110 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

ture applaniroit toutes les difficultés , parce qu'elle entraîneroit de suite celle de toute la Robe en sous-ordre. Mais elle se plaint d'être traitée comme coupable , sans l'avoir mérité. Elle pense , dans sa résistance , servir la Patrie , le Roi même. Elle regarde sa fermeté comme une vertu.

Elle est composee de tant de Membres respectables , qu'il y auroit de l'injustice à leur supposer un sytème générale de révolte. Il peut se trouver dans le nombre quelques esprits fougueux , qui courant après la célébrité , croyent y parvenir en entretenant les troubles ; parce qu'il y a toujours dans le Public des fanatiques , qui encensent la singularité. Il est possible que ces hommes échauffés ayant , dans leur enthousiasme , démonté la raison de leurs Confreres. Mais l'erreur ne peut durer long-temps.

Qu'on les rappelle tous à leurs fonctions , pendant le temps fixé pour la suréance des Loix ; qu'ils continuent de rendre la Justice comme autrefois ; qu'on leur montre de la confiance ; qu'on les consulte sur la nécessité de rendre aux Plaideurs la Justice moins dispendieuse ,

on les verra, j'en suis sûr, concourant aux vues du Législateur, se dépouiller eux-mêmes d'une partie de leur ressort, & de ce qu'ils regardoient ci-devant, comme la base de leur constitution.

Presque toutes les choses dépendent de la maniere de les voir. Le Français, plus attaché à l'honneur qu'à sa propre existence, se révolte contre tout ce qui porte un caractère d'opprobre. La Magistrature qui se considéroit comme avilie par les réformes qu'elle effujoit sous l'apparence de punition, se fera un point d'honneur de se sacrifier aux mêmes réformes, de son propre consentement.

Il s'ensuivra que les changemens projetés, se méditant dans le calme, il sera plus facile de prévenir ou de suppléer à la perte que chacun pourroit en souffrir.

Des milliers d'êtres sont inquiets sur l'avenir. Qu'on mette fin à leur incertitude. Qu'on fasse un apperçu de ce qui restera d'affaires à chaque Tribunal, du nombre d'Avocats, de Procureurs, d'Huissiers, qui pourront être encore employés. Qu'on rende cet apperçu public. Qu'on annonce l'époque fixe à la-

112 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*  
quelle on consommera en définitif tous  
les changemens.

Dans cet intervalle, tout le monde étant éclairci sur sa destination, ceux qui sauront n'avoir plus d'occupations à espérer aux Parlemens, tourneront alors leurs vues sur d'autres tribunaux ou d'autres places. Ils n'essuieront plus le dommage funeste qui résulte toujours d'une longue inaction. L'époque annoncée sera attendue sans occasionner les gémissements qui naissent de la crainte de la misère; & le Roi non-seulement sera obéi avec docilité, mais bénî pour le terme qu'il aura bien voulu accorder pour l'exécution de ses volontés.

La gloire du Législateur, tient moins à la promptitude de l'obéissance, qu'à la consolidation de ses Loix. Il n'est pas moins Législateur lorsqu'il y surseoit pour les corroborer, ou pour les rendre plus utiles, que lorsqu'il les promulgue. Ce seroit établir sa grandeur sur des fondemens peu honorables, & peut-être trop inhumains, que de lui persuader qu'il est de sa dignité de se faire obéir malgré les maux, que ses ordres trop précipités, pourroient entraîner.

Cette

Cette considération mérite d'être pe-  
sée , sur-tout dans les circonstances ac-  
tuelles.

Les changemens que le Roi a résolus ,  
ont pour objet le bien général de ses Su-  
jets. Mais ils sont défastreux pour les  
uns , d'autres craignent qu'ils ne le de-  
viennent pour eux à l'avenir.

N'est-il pas prudent de laisser affermir  
la confiance dans celui qu'on cherche  
à obliger , avant de le contraindre à ac-  
cepter un bienfait , dont il se défie. En  
usant de rigueur on risque de ne faire  
qu'un ingrat. Avec un peu d'indulgence ,  
on lui donnera le temps de s'éclaircir ;  
il rendra justice aux intentions bienveil-  
lantes qu'on a pour lui , & sa sensibilité  
en sera le prix.

Ce prix n'est-il pas le seul , que le  
législateur se propose en travaillant à  
rendre ses peuples heureux ? Pourquoi  
donc refuseroit-il de se le procurer ,  
lorsqu'il le peut si facilement , & quand  
sa condescendance ne doit servir qu'à  
le faire aimer davantage.

Les peuples , de leur côté , seront  
bien loin de murmurer contre ce délai  
si désiré. Les abus qu'on cherche à

114 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

leur éviter , leur font devenus trop familiers , pour qu'ils se plaignent de les supporter encore quelque-temps. C'est un sacrifice qu'ils feront avec plaisir à leurs concitoyens malheureux. Le Roi y compromettra d'autant moins son autorité , que ses sujets , en lui manifestant leurs vœux , semblent lui demander cette précieuse remise , comme une grace : en lui fournissant matière à leur accorder une nouvelle preuve de sa bonté , c'est lui donner occasion d'exercer de nouveau son pouvoir suprême de Législateur.

Il n'aura aucun désagrément à craindre de sa condescendance pour les Parlemens. Ce font les impôts seuls qui ont toujours été le principe de leurs tracasseries. Or , il vient de déclarer qu'il n'en a pas besoin. Les Parlements , faute d'intérêts publics à discuter , se trouveront donc circonscrits dans leurs fonctions judiciaires. Ils n'auront plus d'occasion de manquer à l'autorité , ou d'insulter aux administrateurs.

Pendant ce temps , les Etats-Généraux feront convoqués. Si la Nation a rendu justice aux Parlemens sur cer-

tains points, elle ne s'est pas fait illusion sur d'autres; elle connoît tous les genres de reproches qu'elle a à leur faire. Leurs égaremens momentanés lui feront sentir la nécessité d'en déraciner le germe, en sollicitant elle-même la limitation de leur pouvoir & de leurs prérogatives. Ses Députés, animés du desir de jeter les fondemens d'une concorde durable, concerteront, avec le zèle de vrais patriotes, les moyens de concilier le bonheur des Peuples, avec le maintien de la puissance souveraine, qui a toujours fait la base de la grandeur de la France & de sa sûreté.

Ainsi, sans choc nuisible, sans efforts violens, le calme se trouvera rétabli. La Justice se rendra aux Peuples, qui ne peuvent s'en passer. La constitution nationale sera raffermie par l'accord qui renaîtra entre le Roi & ses sujets; & cette heureuse révolution sera due à la déférence, non moins heureuse d'un Prince déjà si cher à tant de titres, à la Nation aimante qu'il gouverne.

**D E U X I E M E   M O Y E N.**

Ceux qui raisonnent sur les affaires publiques, & qui n'indiquent qu'un parti, rarement réussissent à se rendre utiles. Ce qui paroît plausible ou facile à un Ecrivain, qui se livre à ses revêries dans sa retraite, devient souvent impraticable, par des motifs dont il n'a pas même l'idée.

La Cour est un pays où l'on ne se dirige pas par des principes ordinaires. La politique y a bâti des systèmes inconnus au commun des hommes. Nous attachons la gloire où le bonheur des Souverains, à des causes souvent bien différentes de celles qu'adoptent les Ministres ou les Courtisans. Nous devons donc rarement espérer de les trouver de notre opinion. C'est ce doute qui me fait imaginer ce second remède, comme une alternative pour le cas où le premier ne feroit pas gouté.

En supposant que le Gouvernement ait des raisons qui l'empêchent de différer à d'autres temps la vigueur de ses loix, du moins je ne lui en sup-

pose plus, pour se refuser à adoucir autant qu'il dépendra de lui, le sort de ceux qui en deviennent les victimes.

Les Magistrats, comme je l'ai déjà observé, sont assez riches pour ne pas se ressentir de leurs suppressions, quant à leur bien-être; mais ils se regardent comme malheureux, d'être privés de l'honorable distinction que leurs Charges leur procuroient dans la société.

Pourquoi ne satisferoit-on pas leur ambition, en leur laissant continuer leurs fonctions. Ce n'est pas pour forfaiture qu'on les supprime. Le Roi leur réserve même le droit de succéder à leurs Confrères mourans. Ce qui est, à-la-fois, une justice & un témoignage que le Monarque rend à la fidélité, avec laquelle ils ont rempli leur ministère.

Qu'on les y maintienne donc. La continuité d'exercice les entretiendra dans la pratique des devoirs qui y sont attachés, & ils conserveront cet acquit, cette perspicacité, que l'usage seul donne, & qu'ils pourroient perdre par l'inaction. Qu'on leur rembourse, si on veut leurs finances, qu'ils ne soient regardés que comme honoraires; mais qu'on leur ac-

118 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

corde toute l'activité de Magistrats qui ne demandent qu'à se dévouer au Public.

Mais, me dira-t-on, ils n'auront plus rien à juger, puisque leurs Chambres sont supprimées.

Je n'entends pas qu'on déroge à leur suppression, mais on peut les incorporer dans les Chambres qu'on conserve à leurs Compagnies. Ils partageront en commun les fonctions réservées à leurs Confrères. Cela ne changera en rien la confiance nouvelle des Parlemens, si non que dans une Chambre, où il ne devoit y avoir que vingt Judges, il s'en trouvera quarante.

Il seroit à désirer aussi qu'on diminuât l'attribution des Grands-Bailliages. Il est certain qu'il y a des Provinces, où dans quatre ans il ne se présente pas dix affaires au-dessus de vingt-mille livres. Les appels comme d'abus, les procès criminels ou des Ecclésiastiques, y sont également très-rares. Les Parlemens de ces Provinces, à la haute Police près, se trouveront donc dans un désœuvrement presque continu.

Or, il est essentiel de donner à ces Cours une activité permanente. Leur

appareil imposant est devenu un besoin pour la Nation. Elle y admire le reflet de la puissance souveraine, l'empire majestueux des loix. Rien de plus utile dans un grand Etat, que le spectacle de ces augustes Compagnies; il rappelle aux Citoyens de tous les Ordres, leurs devoirs & ce qu'ils ont à redouter en y manquant.

Leurs Arrêts inspirent la terreur à ceux qui couvent le crime dans leur cœur, & les empêchent souvent de le commettre. C'est par leur répartition impartiale de la justice, que les Parlemens se sont acquis l'admiration des étrangers, la confiance & le respect des régnicoles.

Nos Rois même leur ont dû une partie de leur grandeur. C'est par leur héroïque fermeté, qu'ils sont parvenus à enchaîner l'hidre redoutable de la féodalité, si long-temps rivale de la royauté.

C'est par eux qu'ils ont réussi à réprimer les entreprises sans cesse renaissantes de la tiare, contre l'autorité temporelle.

Ce sont enfin les Parlemens qui, par

120 *Je m'en rapporte à tout le Monde.*

leur vigilance redoutable, ont su contenir tous les Corps de l'Etat dans des bornes légitimes.

Aussi nos Monarques, en ne les considérant que comme justiciers, les ont-ils toujours regardés comme les plus solides soutiens de leur puissance.

Les services qu'ils ont rendus, ils les rendront toujours. Mais il faut pour cela leur laisser une existence qui continue d'imprimer la vénération à leurs justiciables. Des Corps languissans, faute d'exercice, cesseront bientôt d'être considérés, & finiront par ne plus être craints.

Je pense qu'en réduisant l'attribution des Présidiaux à trois mille livres, & celle des Grands Bailliages du ressort des Parlemens de Province à huit mille livres, ce sera, en donnant à ces Tribunaux une consistance honnête, laisser aux Parlemens une activité suffisante, pour les conserver en honneur parmi les Peuples.

Quant au Parlement de Paris, son ressort étant trop étendu, je regarde comme un Acte de Justice d'alléger les frais de voyage aux Plaideurs éloignés. Je

crois donc qu'il feroit sage de conserver aux Grands Bailliages , distans de plus de cinquante lieues de la Capitale , l'attribution de vingt mille livres. De réduire par-tout celle des Présidiaux à trois mille livres , & celle des Grands Bailliages en-deçà de cinquante lieues , à huit mille livres , comme dans les Provinces.

Par ce milieu , le Public trouvera un soulagement moins étendu , à la vérité , que celui que lui procuroient les nouvelles Loix , mais il conservera dans leur splendeur , des Corps de Magistrature qu'il révere. Moins d'Avocats & autres Officiers se trouveront sans emploi. C'est toujours un grand bien , de diminuer le nombre des malheureux.

Il en restera encore assez pour mériter l'intérêt du Souverain &c de leurs Compatriotes. On leur promet le remboursement de leurs finances ; mais on fait qu'aujourd'hui on n'acquiert presqu'aucun Office , sans payer de la surfinance , dont le Roi ne tient aucun compte.

Il faut considérer de plus , que l'inaction si souvent répétée depuis quinze à dix-huit mois , a déjà fait un tort considérable à tous les Agens subalternes

attachés aux Parlemens , ce qui rend leur sort d'autant plus triste aujourd'hui.

Enfin , on doit faire attention , qu'un homme réduit à abandonner une carrière , dans laquelle il ne s'est formé , qu'à grands frais , & en y employant les plus précieuses de ses années , n'est plus guères propre à en embrasser un autre. Il est donc digne d'un Prince bienfaisant & d'une Nation humaine , d'accorder à tous ces infortunés , un dédommagement. S'il ne les indemnise pas de toutes leurs pertes , il les aidera au moins à attendre que de nouvelles ressources s'ouvrent en leur faveur.

Je crois que le moyen de remplir ce but , seroit d'allouer à chaque supprimé , un tiers de surfinance , au-delà de la finance primitive de son Office.

Je trouverois très-généreux aussi d'offrir aux Avocats dont les cabinets chau-meront par ces changemens , une somme une fois payée , ou une rente via-gere.

Je m'attends à l'objection , que j'exige trop d'une administration , que je fais dans la gêne , sur-tout dans des circons-

tances où ses revenus sont diminués par l'interruption de la Justice.

Aussi ne prétends-je pas qu'elle prenne cela sur elle seule. De l'intérêt que la Nation a témoigné sur les événemens présens , il y a lieu de conclure , qu'elle partage les malheurs de tous ceux sur qui en reflue l'effet , & qu'elle contribuera volontiers à adoucir leur sort.

Je propose donc de lever un quarantième , dans la même forme qu'on perçoit les vingtièmes , pour une fois seulement & d'en employer le montant aux dons que je viens d'indiquer ; il sera aisé au Gouvernement de l'affirmer à une Compagnie , qui en versera les fonds d'avance , pour en aider tout de suite des êtres , qui peut-être languissent déjà dans le besoin.

De tous côtés mes oreilles sont frappées du cri , je n'ai plus d'existence , je suis ruiné , je suis Citoyen & la patrie me réduit à la mendicité avec ma famille. Le Roi en répandant des secours , distribués avec promptitude , & sans que la faveur altère l'égalité de leur répartition , fera cesser toutes les clamours. L'intérêt personnel n'étant plus

124. *J'en rapporte à tout le Monde.*

blessé , il n'y aura plus , ni plaintes , ni motifs de se plaindre. Celui , qui frustré de son état , recevra de l'argent pour le garantir de l'indigence , pourra-t-il se dispenser de faire des vœux pour l'auguste bienfaiteur , qui vient tarir ses maux ?

O mon Roi ! puissé cette foible esquisse du bien qu'il vous reste à faire , passer jusqu'à vous ! Oui , j'en suis sûr , votre cœur en adoptera tout ce qui sera compatible avec la dignité de votre couronne. Puissé la Nation achever de se convaincre par vos nouveaux bienfaits , du bonheur qu'elle doit se promettre , sous le règne d'un Monarque juste & sensible !

Et vous Ministres , que l'animosité & l'intérêt personnel s'efforcent de déshonorer aux yeux de la Nation , ne vous découragez pas. On est injuste en ce moment à votre égard. Mais jamais réformateur n'obtint d'abord l'hommage dû à son zèle. Presque toujours les hommes bienfaisans ont fait des ingrats. Continuez d'éclairer votre maître avec la droiture d'hommes vertueux. Votre récompense sera dans le bonheur même que

vous procurerez à vos Concitoyens. Prouvez à ceux qui vous dépeignent comme des traîtres, que c'est en provoquant l'indulgence & les bienfaits du Prince, sur eux, que vous prétendez-vous venger de leur haine.

Magistrats & Citoyens de toutes les classes ! unissez vos voix à la mienne ; prêchez la concorde ; rappellez à des sentimens paisibles ces esprits ardents, qui exhalent leur passion. Que chacun de son côté donne l'exemple de la modération & de la fidélité. C'est de la raison que les Princes veulent recevoir des remontrances. Dépouillez les vôtres de ce ton altier & menaçant qui les a trop caractérisées jusqu'à ce jour. Vous retrouverez dans votre Roi un père tendre, quand il revera en vous des enfans respectueux.

Pardonnez-moi, Magistrats, si j'ai osé relever vos fautes. Le premier devoir d'un écrivain, est d'être vrai. Ce seroit une lâcheté d'encenser des écarts, que l'homme impartial condamne. Vous compensez vos erreurs passagères par tant de vertus, que mon respect pour vous subsiste, même en vous blâmant.

126 *Jem'en rapporte à tout le Monde.*

Hâtez-vous de reprendre par votre soumission , les droits , que vous vous êtes acquis par vos importans services , à l'estime & à la reconnoissance de toute la France.

F I N.



